



Sonatrach et Equinor élargissent leur partenariat

p.4

ALGÉRIE-NIGER

LARGE CONVERGENCE DES VUES



© Photo : D.R

Les mécanismes bilatéraux entre l'Algérie et le Niger, en particulier la grande commission mixte algéro-nigérienne, ainsi que le mécanisme de la concertation politique et le Comité bilatéral frontalier, vont être redynamisés à la lumière des différents projets de coopération bilatérale entre les deux pays, annonce un communiqué du ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger. C'est ce qui a été convenu à l'occasion de la visite de travail en République du Niger en qualité d'Envoyé spécial du président de la République, du ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra. **p.2**

AUTORITÉ NATIONALE INDÉPENDANTE DES ÉLECTIONS (ANIE)

Tout est fin prêt pour la réussite des élections locales **p.3**

Publicité

La Nouvelle République / 49103 / ANIE- CR 0903

APN

Le débat sur le programme du Gouvernement décalé de 48 heures

Le débat en plénière du programme du Gouvernement, prévu initialement à partir du 12 septembre, est reporté au 14 septembre, soit un décalage de 48 heures, en raison du chevauchement de la date avec l'agenda du Gouvernement. Le débat en plénière se déroulera par conséquent du 14 au 16 septembre, alors que les députés ont été rendus destinataires des copies du programme qui, pour rappel, a été adopté lors de l'avant-dernier Conseil des ministres.

Pillage du phosphate sahraoui

Interception de 3 navires transportant 175.959 t. de phosphate

L'Association pour la surveillance des ressources et la protection de l'environnement du Sahara occidental (AREN) a fait état de l'interception de 3 navires de différentes nationalités qui s'apprêtaient à transporter 175.959 tonnes de phosphate sahraoui, dans le cadre du pillage systématique des richesses sahraouies par le Maroc

Justice

Report au 13 septembre du procès de Hamid Melzi

Le procès de l'ancien directeur général de l'établissement public «Sahel», Hamid Melzi, a été reporté au 13 septembre, par le juge du pôle pénal économique et financier du tribunal de Sidi M'Hamed d'Alger, suite à la demande des avocats de la défense. Hamid Melzi, placé sous mandat de dépôt depuis mai 2019, est poursuivi par le même tribunal, au même titre que les deux anciens Premiers ministres, Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, ainsi que plusieurs cadres, pour abus de fonction volontaire à l'effet d'accorder d'indus privilèges en violation des lois et réglementations

Algérie-Niger

Large convergence des vues

Les mécanismes bilatéraux entre l'Algérie et le Niger, en particulier la grande commission mixte algéro-nigérienne, ainsi que le mécanisme de la concertation politique et le Comité bilatéral frontalier, vont être redynamisés à la lumière des différents projets de coopération bilatérale entre les deux pays, annonce un communiqué du ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger.

C'est ce qui a été convenu à l'occasion de la visite de travail en République du Niger en qualité d'Envoyé spécial du président de la République, du ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra, qui a eu hier une séance de travail avec son homologue nigérien, Massoudou Hassoumi. Cette séance de travail a été consacrée à un examen exhaustif de l'état des relations bilatérales et à la projection de projets communs dans le contexte de la mise en œuvre des orientations des deux chefs d'Etat, le Président Abdelmadjid Tebboune et le Président Mohamed Bazoum. Elle a été rehaussée par la participation à ces échanges des ministres en charge de la Défense nationale, de l'Intérieur et de la Décentralisation, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, du Pétrole et des Énergies renouvelables, et de l'Emploi, du Travail et de la Protection sociale. Les échanges ont permis de réaffirmer la détermination qui anime les deux pays à poursuivre les efforts en vue d'assurer une exploitation optimale des opportunités et potentialités considérables qui s'offrent de part et d'autre dans le cadre d'un partenariat stratégique qui répondrait aux attentes et aspirations des deux peuples frères qui partagent les mêmes défis et les mêmes espoirs. Outre la coopération bilatérale, les deux chefs de la diplomatie ont également abordé les questions régionales et internationales d'intérêt commun. Ils ont relevé avec satisfaction la convergence de leurs positions concernant les défis et enjeux sécuritaires dans l'espace sahélo-saharien notamment ceux en lien avec la recrudescence du terrorisme, les développements enregistrés dans les principaux foyers de conflit sur le continent, ainsi que sur plusieurs questions inscrites sur l'agenda de l'Union africaine (U.A.) et des Nations



■ Outre la coopération bilatérale, les deux chefs de la diplomatie ont également abordé les questions régionales et internationales d'intérêt commun. (Photo: DR)

unies, comme la situation qui prévaut en Libye, au Mali, au Sahara occidental et en Guinée. Les deux

ministres se sont entendus pour renforcer la coordination en prévision des prochaines échéances

à l'échelle continentale et internationale. Ils se sont également félicités des résultats de la réunion ministérielle des pays voisins de la Libye qui s'est tenue récemment à Alger. Pour rappel, Ramtane Lamamra a été reçu, dès son arrivée dimanche à Niamey, par le Président Bazoum, à qui il a transmis un message d'amitié et de considération de la part de son frère le Président Tebboune, portant sur la réaffirmation de la nature stratégique et exceptionnelle des relations bilatérales ainsi que sur la disponibilité et la volonté des deux pays de conjuguer leurs efforts aux plans bilatéral et multilatéral pour faire face aux défis communs du continent en général et de la région sahélo-saharienne en particulier. Les deux parties se sont félicitées de l'excellente qualité des relations historiques d'amitié, de coopération, de solidarité et de bon voisinage liant les deux pays, tout en réaffirmant leur engagement et leur détermination à poursuivre les efforts en vue de promouvoir la coopération bilatérale dans le prolongement des conclusions ayant marqué la récente visite du Président Bazoum en Algérie. En outre, l'audience a donné lieu à un échange fructueux sur la situation prévalant dans la bande sahélo-saharienne marquée par la recrudescence de la menace terroriste et les voies et moyens susceptibles de renforcer les réponses qui y sont apportées aux niveaux régional et continental. Les deux parties ont également abordé les crises prévalant en Libye et au Mali, ainsi que les questions d'actualité sur l'agenda de l'UA.

Les échanges ont été marqués par une large convergence des vues et une volonté commune

Diplomatie Création de sept postes d'envoyés spéciaux pour booster son action à l'international

La diplomatie algérienne vient de se renforcer par sept (07) postes d'envoyés spéciaux créés récemment par le président de la République M. Abdelmadjid Tebboune. Il s'agit de : M. Amar Belani, ex-porte-parole du ministère des Affaires étrangères et ex-ambassadeur sera chargé de la question du Sahara Occidental et des pays du Maghreb, M. Ahmed Benyamina, chargé des questions de sécurité internationale, M. Boudjemaâ Delmi, chargé de questions africaines, en particulier de la géostratégie de l'espace sahélo-saharien et de la présidence du comité de suivi de l'application de l'Accord d'Alger sur la paix et la réconciliation au Mali. Il s'agit également de Mme Taos Haddadi-Djellouli, chargée de la communauté nationale établie à l'étranger, de M. Abdelkrim Harchaoui, chargé de la diplomatie économique, de M. Noureddine Aouam, chargé des pays arabes, et de Mme Leila Zerrougui, chargée des grands partenariats internationaux.

Ces cadres supérieurs de la Nation qui sont tous de purs produits de l'Algérie indépendante ont eu des parcours marqués du double sceau du patriotisme et du professionnalisme. Amar Belani a occupé plusieurs postes d'ambassadeur dont le plus récent auprès du Royaume de Belgique et auprès de l'Union européenne et de l'OTAN, il a été également porte-parole du ministère des Affaires étrangères. Ahmed Benyamina a aussi occupé le poste d'ambassadeur, successivement au Pakistan, en Grande-Bretagne, en Grèce et au Royaume du Maroc. Boudjemaâ Delmi a exercé dans d'importantes capitales de la diplomatie multilatérale, notamment à Addis Abeba, Genève, ainsi qu'à Tokyo.

Fille d'émigré, Taos Haddadi-Djellouli, a été la cheffe de Cabinet du secrétaire d'Etat chargé de la Communauté nationale établie à l'étranger et elle a longtemps travaillé sur le dossier des relations algéro-françaises avant d'exercer en qualité d'Ambassadrice d'Algérie en Roumanie. Abdelkrim Harchaoui a exercé notamment les fonctions de ministre des Finances et de ministre du Commerce, cadre de grande compétence. Il est un parfait connaisseur des institutions économiques, financières et commerciales internationales. Ancien secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, Noureddine Aouam est actuellement ambassadeur en Allemagne. Il a été ambassadeur à Addis Abeba auprès de l'Union africaine. Leila Zerrougui, a, quant elle, accompli une longue carrière de fonctionnaire internationale qui a culminé avec sa nomination au poste de secrétaire générale adjointe des Nations unies et cheffe de la mission de stabilisation de l'ONU en République démocratique du Congo (Monusco).

Moncef Redha

REPÈRE

Afrique

L'Algérie préoccupée, rejette tout changement anticonstitutionnel en Guinée

L'Algérie a déclaré lundi suivre avec une «profonde préoccupation» la situation prévalant en République de Guinée», réaffirmant son «attachement aux principes cardinaux de l'Union africaine, notamment le rejet de tout changement anticonstitutionnel», indique le ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger dans un communiqué. «L'Algérie suit avec une profonde préoccupation la situation prévalant actuellement en République de Guinée. Elle réaffirme son attachement aux principes cardinaux de l'Union africaine, notamment le rejet de tout changement anticonstitutionnel de gouvernement tel qu'énoncé par la décision d'Alger de 1999 et réaffirmé par la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance», souligne le MAE. Et «considère que les causes qui ont provoqué ce changement anticonstitutionnel doivent trouver des solutions consensuelles issues d'un dialogue responsable ayant pour objectif d'assurer le respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale de la Guinée, ainsi que tous les acquis du peuple guinéen frère». Avant d'ajouter : «L'Algérie coordonnera avec les autres pays membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine dans le contexte de la mise en œuvre de l'acte constitutif de l'organisation continentale et de ses positions pertinentes en la matière». «L'Algérie forme le vœu que la République de Guinée surmontera rapidement cette épreuve et réitere l'assurance de sa solidarité fraternelle avec le peuple guinéen avec lequel elle entretient des relations historiques marquées du sceau de l'amitié et de la coopération», indique le ministère.

d'œuvrer au renforcement de la tradition de consultations et de coordination sur toutes les questions d'intérêt commun entre les deux pays. On sait que le renforcement des liens avec l'Afrique et le Monde arabe, figure parmi les priorités du Plan d'action du Gouvernement pour la mise œuvre du Programme du président de la République, qui sera soumis dimanche à l'APN.

Lakhdar A.

Voir sur Internet
www.lnr.dz.com

ANIE

Tout est fin prêt pour la réussite des élections locales

Intervenant au sujet des élections locales prévues le 27 novembre prochain, le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi, a indiqué que «toutes les conditions» de réussite sont réunies pour organiser ce scrutin dans de bonnes conditions.

A ce sujet, le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi, a fait savoir, je cite : «En tant qu'Autorité nationale indépendante des élections, nous œuvrons à garantir toutes les conditions pour faire des prochaines élections locales une réussite et obtenir un taux important de participation ; mais cette réussite est étroitement liée au degré de l'éveil démocratique chez le citoyen». Il a ajouté, dans le même cadre, que «l'ANIE s'attèle à assurer la



■ Charfi : «Le citoyen doit se rendre compte qu'il est dans son intérêt de participer aux élections locales du 27 novembre, et que le dernier mot lui revient. (Photo : D.R)»

crédibilité, l'intégrité et la transparence des prochaines élections ainsi que l'égalité entre tous les acteurs concernés, candidats comme électeurs», ajoutant que l'autorité «lutte aussi contre toute tentative de fraude ou de corruption dans l'opération électorale». M. Charfi a souligné, par la même occasion, que «le citoyen doit se rendre compte qu'il est dans son intérêt de participer aux élections locales du 27 novembre, et que le dernier mot lui revient. La révision exceptionnelle des listes électorales en vue des élections anticipées des membres des Assemblées populaires communales

(APC) et de wilayas (APW) prévues le 27 novembre ont débuté dimanche pour s'achever le 15 du mois courant. Cette révision exceptionnelle des listes électorales est prévue dans le décret présidentiel signé le 28 août par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, portant convocation du corps électoral en vue des élections anticipées des APC et APW, pour le 27 novembre. Dans ce cadre, l'ANIE avait appelé, mercredi dernier, les citoyens non inscrits sur les listes électorales, notamment ceux âgés de 18 ans au jour du scrutin (le 27 novembre 2021), à s'inscrire au niveau de la

commission communale de révision des listes électorales dans la commune de leur résidence. La révision exceptionnelle des listes électorales en vue des élections anticipées des membres des Assemblées populaires communales (APC) et de wilayas (APW) prévues le 27 novembre ont débuté dimanche pour s'achever le 15 septembre prochain. Les bureaux de la commission communale de révision des listes électorales restent, à cet effet, ouverts tous les jours de la semaine de 9h00 à 16h30, sauf les vendredis, précise l'ANIE. Les citoyens résidant à l'étranger et immatriculés auprès des représentations diplomatiques et consulaires algériennes peuvent, quant à eux, demander leur inscription sur la liste électorale pour l'une des communes suivantes : la commune de naissance de l'intéressé, la commune du dernier domicile de l'intéressé, conformément aux dispositions de l'article 57 de l'ordonnance 24-01 du 10 mars 2021 portant loi organique relative au régime électoral. Pour rappel, le corps électoral global des dernières législatives était estimé à 24.425.171 électeurs, soit 23.522.322 électeurs à l'intérieur du pays et 900.865 électeurs à l'extérieur. Le prochain scrutin, qui intervient quelques mois après les élections législatives du 12 juin dernier, constitue un nouveau jalon dans le processus d'édification d'une Algérie démocratique encore plus proche du citoyen.

Moncef Redha

MUSTAPHA KHIATI

Président de la Forem

«L'arrivée du variant colombien MU en Algérie, est possible»

Après la propagation du variant indien Delta qui fait toujours ravage dans le monde, c'est au tour d'un autre variant né en Colombie appelé scientifiquement B.1.621 ou par lettre grecque MU. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), il aurait été détecté pour la première fois en Colombie en janvier 2021. Depuis le 26 mars de l'année en cours, il fait l'objet d'une alerte pour une surveillance renforcée. Dans son bulletin épidémiologique du 31 août 2021, l'OMS indique que le variant Colombien B.1.621 est classé comme «variant à suivre». Selon le Dr Mustapha Khiati, président de la Fondation nationale pour la promotion de la santé et de la recherche (Forem), l'arrivée de ce variant colombien en Algérie, est possible. Il explique que même si la vitesse de cette nouvelle souche n'est pas rapide par rapport au mutant Delta, son arrivée en Algérie reste possible. «Tant que le nouveau mutant a atteint le continent européen, il peut atteindre l'Algérie», fait remarquer le scientifique. Pour rappel, ce variant colombien, serait présent dans 35 pays selon la plate-forme de Tracking des variants du Covid GISEAD. Au 15 août 2021, il aurait été retrouvé 2.787 séquençage dans le monde, soit une prévalence inférieure à 0,5%. Concernant l'efficacité des vaccins disponibles en Algérie contre la souche «MU», Dr Khiati a expliqué qu'il n'y a pas encore assez de données sur l'efficacité des vaccins proposés contre la souche «MU» mutée. Il précise que «tous les vaccins qui sont maintenant disponibles ont un objectif, qui est de réduire les cas graves et de réduire les décès», a fait remarquer le porte-parole de la Forem, avant de noter que les pays qui ont atteint 90 % du taux de vaccination de leurs citoyens ont enregistré une baisse du nombre d'infections. Il met en garde, toutefois, contre l'arrivée de ce variant colombien et qui, selon lui, peut provoquer la quatrième vague. «Chaque fois qu'une nouvelle souche apparaît, il y a la possibilité qu'une nouvelle infection émerge, la souche «MU» peut provoquer une nouvelle vague, et cela dépend de quel point il se propage», a-t-il ajouté. Devant cette menace, Mustapha Khiati a souligné la nécessité de poursuivre l'important processus de vaccination qui a commencé samedi 4 septembre, et se poursuivra jusqu'au 11 du même mois, et dont les résultats, a-t-il dit, apparaîtront dans les prochains jours. A priori, le variant colombien entraînerait les mêmes symptômes que la souche initial du Sars-CoV-2. Autrement dit, il peut, selon les personnes entraînant de la fièvre, toux sèche, une grande fatigue, des courbatures, des maux de têtes, un essoufflement, la perte du goût ou de l'odorat...

Rachid Lounas

BRÈVE

Assemblée nationale Le Premier ministre présentera, dimanche prochain, le Plan d'action du Gouvernement

L'Assemblée populaire nationale (APN) reprendra ses travaux, dimanche prochain, par la présentation en plénière du Plan d'action du Gouvernement par le Premier ministre, ministre des Finances Aïmene Benabderrahmane, a indiqué dimanche un communiqué de l'Assemblée. Le bureau de l'APN s'est réuni, dimanche, sous la présidence de M. Brahim Boughali, président de l'APN, et a arrêté le calendrier des travaux pour la période à venir. Il a été décidé de reprendre les travaux dimanche, le 12 septembre en séance plénière consacrée à la présentation du Plan d'action du Gouvernement par le Premier ministre. Les débats auront lieu les lundi et mardi, 13 et 14 septembre, alors que la séance du mercredi 15 septembre, sera consacrée aux interventions du Premier ministre qui répondra aux interrogations des députés, avant de soumettre le Plan d'action du Gouvernement au vote lors de la même séance, explique la même source. Par ailleurs, le Bureau a examiné et approuvé un projet de note relatif à la «présentation et au débat du Plan d'action du Gouvernement». Enfin, le bureau de l'APN a renvoyé à la Commission des Affaires juridiques, administratives et des libertés, la décision du Conseil constitutionnel concernant «le remplacement d'une députée suite à la vacance de son siège pour cause de décès, afin d'établir un rapport prouvant la qualité du membre du nouveau député».

Agence

Mobilisation de 500 agents de la Protection civile

Des efforts déployés afin de réussir la campagne de vaccination

La Protection civile a contribué à la réussite de la campagne nationale de vaccination qui a débuté samedi dernier et se poursuivra jusqu'au 11 septembre en cours, en mobilisant 500 agents, tous grades confondus, médecins, infirmiers et paramédicaux. «La Protection civile contribue, depuis le 24 juillet 2021, avec les équipes médicales à l'opération de vaccination massive», a-t-on indiqué dans un communiqué de la Protection civile. Selon la même source, l'opération de vaccination s'effectue à travers des quartiers populaires et au profit d'organismes et institutions publics et privés, ainsi que les personnes à mobilité réduite, en mobilisant d'énormes moyens matériels et humains, dans le but de parvenir à vacciner le plus grand nombre de citoyens. Par ailleurs, la Direction générale de la Sécurité nationale (DGSN) a annoncé, avant-hier dans un communiqué, avoir mobilisé 100 structures de ses services et 453 fonctionnaires du corps médical à l'effet de contribuer à la campagne de vaccination anti-Covid-

19. Pour la réussite de cette campagne de vaccination, la DGSN a également mobilisé 435 fonctionnaires du staff médical et paramédical de la Sécurité nationale, dont 242 médecins au niveau des sièges et des structures de police, ajoute la même source. En ce qui concerne la vaccination du personnel du secteur de l'éducation, le ministre Abdelhakim Belabed, a affirmé lors d'une conférence nationale consacrée aux dispositions relatives à l'organisation des cours, en prévision de la rentrée scolaire 2021-2022, que l'opération de vaccination avait atteint un «taux acceptable». M. Belabed a déclaré que la décision de reporter la rentrée scolaire «est intervenue après l'aval des hautes autorités du pays afin de disposer de plus de temps en vue de poursuivre l'opération de vaccination du personnel du secteur, qui a, jusqu'à présent, atteint un taux acceptable, même si les travailleurs étaient en congé». Dans ce sens, il a fait état de «l'élaboration d'un recensement précis des vaccinés, appelant à l'impératif de réunir les conditions

idées pour une rentrée scolaire sûre et sereine». Il a également souligné l'importance pour les enseignants «de regagner leurs postes de travail et d'occuper les postes vacants afin qu'aucun groupe éducatif ne reste sans encadrement pédagogique». Au cours de cette conférence, le ministre a expliqué que ce report «intervient aussi en réponse à la volonté exprimée par la communauté éducative des régions du Sud, de lui accorder davantage de temps pour se préparer et terminer les différentes opérations liées à la rentrée scolaire. Il s'agit également d'assurer le parachèvement, dans les délais impartis, des opérations de solidarité dont l'allocation scolaire et la gratuité du manuel scolaire pour les catégories qui y ont droit». En outre, le ministre a souligné que le recours à des mesures exceptionnelles, notamment les plans éducatifs et le protocole sanitaire, «nous est imposé par la situation épidémiologique qui a impacté le monde entier».

Manel Z.

Dans le cadre de la lutte contre la spéculation

Rezig instaure une vente directe marchés de gros-consommateur

Le ministère du Commerce et de la promotion des exportations a appelé, dans un communiqué, tous les agriculteurs à la commercialisation de leurs différents produits directement au consommateur, au niveau des marchés de gros et de détail à travers tout le territoire national, à partir de dimanche et ce, dans le cadre de la lutte contre toute forme de spéculation.

«Dans le cadre des efforts consentis par le ministère du Commerce et de la promotion des exportations pour la réglementation et la régulation des marchés, notamment dans le cadre de la poursuite des opérations de lutte contre toute forme de spéculation, le ministère annonce que les agriculteurs sont habilités à commercialiser, sans autorisation préalable et sans le recours à un mandataire, leurs différents produits directement au consommateur, au niveau des marchés de gros et de détail à travers tout le territoire national et ce, à partir de dimanche 5 septembre 2021», a précisé la même source.

Il faut noter que dimanche, le ministre du Commerce a donné des instructions «fermes» quant à l'impératif d'intensifier les opérations de contrôle au niveau des marchés de gros et de détail pour contrecarrer la spéculation, suite à la hausse des prix, relevée récemment, de certains produits de large consommation, notamment les fruits et légumes.

Le ministre a présidé, dimanche par visioconférence, une ré-



■ Le ministre du Commerce a donné des instructions «fermes» quant à l'impératif d'intensifier les opérations de contrôle au niveau des marchés de gros et de détail pour contrecarrer la spéculation. (Photo : DR)

union urgente réunissant les cadres centraux du ministère et les directeurs du Commerce régionaux et de wilaya, durant laquelle il a donné des instructions fermes pour contrecarrer toute forme de spéculation», avait-on précisé dans un communiqué du ministère.

Il a rappelé, à ce propos, «la décision d'autoriser les agriculteurs à vendre leurs produits directement aux consommateurs».

De même qu'il a invité les directeurs du commerce à «appliquer les procédures nécessaires à l'encontre des commerçants ne respectant pas les deux instructions relatives à l'affichage obligatoire des prix et l'exposition de marchandises hors des locaux commerciaux, avec l'obligation de présenter la facture aux agents de contrôle», avait expliqué la même source.

Dans ce sillage, il faut rappeler que le ministre du Commerce, Kamel Rezig, a présenté samedi, lors de la réunion du Gouvernement qui s'est déroulée au

Palais du Gouvernement et présidée par le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, relatif à un projet de décret exécutif portant création du Réseau des laboratoires d'essais et d'analyse de la conformité des produits (Releac).

Ce réseau des laboratoires d'essais et d'analyses de la qualité (Releac) dépendant du ministère de Commerce et de la promotion des exportations sera créé dans le cadre du dispositif de lutte contre les pratiques économiques frauduleuses, avait révélé le communiqué des Services du Premier ministre.

Ce projet de texte, enrichi et complété suite à sa présentation lors d'une précédente réunion du gouvernement, prévoit la refonte du réseau des laboratoires d'essais et d'analyses de la qualité (Releac) mis en place depuis 1996, et sa transformation en réseau des laboratoires d'analyse de la conformité des produits, avait indiqué la même source.

«Il s'agit-là d'une action qualitative qui s'inscrit dans le cadre du dispositif de lutte contre les pratiques économiques et commerciales frauduleuses», avait souligné également le communiqué.

Dans ce contexte, le projet de texte vise le renforcement du contrôle de la qualité par la consolidation des capacités analytiques des laboratoires nationaux relevant des différents départements ministériels et des laboratoires agréés activant dans le cadre de la protection du consommateur, notamment à travers la mise en place d'une cartographie nationale numérisée.

Ce réseau de laboratoires représente un espace ayant pour objet de fédérer les compétences, mutualiser les moyens et les capacités analytiques et favoriser le travail collectif pour favoriser les actions d'intérêt commun en matière de protection du consommateur, avait-on notamment souligné.

Djamila Sai

COOPÉRATION

Algérie-Italie

La coopération bilatérale dans les énergies renouvelables évoquée

Le ministre de la transition Énergétique et des Énergies renouvelables, Pr. Ben Attou Ziane, s'est entretenu avec l'ambassadeur d'Italie en Algérie, Giovanni Pugliese avec lequel il a évoqué la coopération dans le domaine des énergies renouvelables, a indiqué un communiqué du ministère.

Lors de cette rencontre, qui a eu lieu jeudi passé au siège du ministère, les deux parties ont passé en revue le cadre général de la coopération bilatérale entre les deux pays et les modalités pratiques permettant de développer des programmes et des projets énergétiques communs dans le domaine de la transition énergétique et des énergies renouvelables. A l'occasion, M. Ben Attou a exposé la stratégie de l'Algérie dans le domaine des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, citant à ce titre les projets les plus importants inscrits dans la feuille de route du secteur, tels que le programme national de développement des énergies renouvelables.

«Un programme qui inclut les projets solaires d'envergure, le développement de la géothermie et la valorisation énergétique des déchets ainsi que la mise en place du laboratoire national d'essais et de contrôles des performances énergétiques», précise le communiqué.

Le ministre a également souligné l'importance accordée à la formation et à la recherche appliquée, à travers la création de l'Institut de la transition énergétique et des énergies renouvelables.

Dans ce cadre, il a affirmé que l'appui de la partie italienne était «particulièrement recherché compte tenu de son expérience et de son expertise dans ces domaines». Pour sa part, l'ambassadeur d'Italie a insisté sur les intérêts communs des deux pays et sa volonté de renforcer les projets de coopération avec l'Algérie dans le cadre de sa transition énergétique. Dans ce sillage, le diplomate italien a fait état des initiatives conjointes prévues en évoquant la tenue du 4^e sommet intergouvernemental en janvier 2022 et l'organisation, à Alger, d'un forum économique.

«Ces événements seront une occasion pour les experts et les acteurs concernés de formaliser des cadres d'échanges et de concrétiser des opportunités dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique», a-t-il souligné.

Par ailleurs, le ministre de la Transition énergétique et des énergies renouvelables a fait savoir samedi dernier lors de la réunion du gouvernement, que la société SHAEMS dédiée au développement des énergies renouvelables (EnR) entrera en activité durant le dernier trimestre de l'année 2021.

Ainsi, dans le cadre du programme de développement des énergies renouvelables, dont l'objectif à terme vise à installer 15.000 MW d'ici 2035, il a été annoncé qu'un appel d'offres pour la réalisation d'un ensemble de centrales électriques photovoltaïques d'une puissance totale de 1.000 MW sera lancé prochainement, selon un communiqué des services du Premier ministre.

Manel Z.

Au-delà des contrats qui s'achèvent en 2027

Sonatrach et Equinor élargissent leur partenariat

Sonatrach et la compagnie norvégienne Equinor comptent étendre leur partenariat au-delà du terme des contrats actuels qui s'achèvent en 2027, notamment dans les wilayas d'In Salah et d'In Amenas, a indiqué dimanche un communiqué de Sonatrach.

«Le Président-directeur général de Sonatrach, Toufik Hakkar, a reçu dimanche à Alger, son homologue de la compagnie norvégienne Equinor, Anders Opedal, qui effectue sa première visite à l'étranger depuis sa nomination, et avec lequel il a évoqué les relations de partenariat et les perspectives de coopération», a révélé le communiqué.

Lors de cette rencontre, «les deux parties ont évoqué les relations de partenariat existantes, notamment à In Salah et In Amenas, qui devraient être étendues au-delà du terme des contrats actuels qui s'achèvent en 2027», a souligné la même source. «Les perspectives de coopération dans divers domaines liés à la réduction de l'impact de l'industrie des hydrocarbures sur l'environnement, au développement de l'hydrogène bleu et à la réduction des émissions de CO2 et de l'empreinte carbone de l'industrie d'hydrocarbures ont été également explorées», a ajouté

le communiqué. Pour rappel, la compagnie norvégienne Equinor est présente en Algérie depuis 2004. Elle est partenaire avec Sonatrach et BP (British Petroleum) sur les gisements en exploitation de In Salah et In Amenas. Equinor est également partenaire de Sonatrach sur le périmètre d'exploration de Timissit. Il faut savoir que le groupe national pétrolier Sonatrach table sur une recette se situant entre 30 et 33 milliards USD pour l'année 2021, d'après ce qu'a affirmé mardi dernier à Oran son Président-directeur général Toufik Hakkar. «Pour l'année 2021, nous tablons sur une recette de 30 à 33 milliards USD, en fonction de l'évolution du marché pétrolier», a-t-il affirmé, en marge d'une visite de travail à la raffinerie d'Arzew (Est d'Oran). Le P-dg de la Sonatrach a assuré que les revenus du groupe connaissent une «nette amélioration» au cours de cette année par rapport à l'année 2020, dont les activités ont été impactées par la crise sanitaire de la Covid-19. Le groupe a atteint l'équivalent des revenus de l'année 2020 en moins de 9 mois de l'année en cours, a-t-il ajouté. «Nous avons déjà réalisé, entre le début de l'année et le 21 août dernier, quelque 20 milliards USD, soit

l'équivalent des recettes de toute l'année 2020», a-t-il précisé. Le premier responsable de Sonatrach a fait ces déclarations à Oran en marge de sa visite de travail où il a présidé la cérémonie de mise en service de la ligne de production et de remplissage des bidons d'huile moteur à la raffinerie d'Arzew (Oran). Cette ligne a été renouvelée, dernièrement, au niveau de l'unité de production de lubrifiants et des graisses pour moteurs. Les nouveaux équipements lui permettent de produire 1.600 bidons par heure, à partir de grains de plastique et de les remplir d'huile moteur, selon les explications fournies par les ingénieurs de ce complexe industriel. En marge de sa visite à la raffinerie de pétrole d'Arzew, M. Hakkar a déclaré à la presse que cette unité permet de remplir 50.000 tonnes d'huile moteur par année, soulignant que cette nouvelle installation «renforcera les ventes des produits Sonatrach sur le marché national», ajoutant qu'il est possible d'augmenter la capacité de production d'huile moteur pour «couvrir les besoins des autres sociétés, publiques ou privées et la réflexion concernant l'exportation de ce produit est envisagée».

Djamila Sai

INFO EXPRESS

**Commune de Chettia
Le grand désarroi
des consommateurs
qui peinent à
s'approvisionner en
lait**

A Chettia, dans la wilaya de Chlef, la pénurie de lait en sachet s'accroît, ce qui entraîne le consommateur, qui ne connaît même pas le jour ou l'horaire de livraison de ce produit laitier chez l'épicier du quartier ou de la ville de Chettia, voire dans les superettes, ce qui pénalise des milliers de consommateurs qui sont obligés de faire le parcours du combattant pour s'en procurer. Les consommateurs en colère se demandent à quand la fin de ce vieux scénario qui refait surface à chaque fois, et lancent un appel aux autorités concernées de la wilaya et l'Association des commerçants dans l'espoir d'améliorer l'approvisionnement de cette denrée alimentaire vitale. A noter que face à de telles situations pour les consommateurs à faibles revenus qui ont déjà des difficultés à joindre les deux bouts, notre correspondant local a rencontré Ami Taha de la zone 10, dans la matinée d'avant-hier, vers 13h00, sous une chaleur étouffante et un soleil de plomb, il explique que «le lait en sachet pasteurisé connaît de sérieuses perturbations, que ce soit à Chettia ou bien dans d'autres communes de la wilaya». Enfin, la balle est dans le camp des autorités locales et des associations de wilaya qui ont pour mission d'identifier et neutraliser les auteurs de ces graves dépassements.

Pour accueillir les élèves dans de bonnes conditions
**Le directeur de l'éducation préside une
réunion de coordination**

Hier, le directeur de l'éducation de la wilaya de Chlef, Mohamed Safo, depuis le lycée Hadj Miloud Abdel Hamid, a présidé une réunion de coordination, qui comprenait à la fois des directeurs de lycée ainsi que des inspecteurs et des directeurs d'écoles primaires, afin de coordonner les efforts et de créer toutes les conditions à même d'accueillir les étudiants dans de bonnes conditions.



M. Safo Mohamed a souligné que toutes les capacités matérielles et humaines ont été mobilisées par les autorités compétentes afin d'assurer la stricte application du protocole sanitaire pour limiter la propaga-

tion du virus Covid-19 parmi les étudiants et le personnel administratif et éducatif. Et le même responsable a indiqué la nécessité de tous les membres de la famille éducative à recevoir la vaccination anti-Covid 19, dans l'optique de

parvenir à l'immunité collective. M. Safo Mohamed a confirmé que les indemnités liées à la période entre 2017 et 2020 seront versées prochainement, à l'instar des promesses faites aux syndicalistes et aux partenaires sociaux.

Campagne de vaccination anti-Covid-19 à Mostaganem
**Les employés appartenant au secteur éducatif sont
appelés à se faire vacciner**

Dans le cadre du programme de lutte contre la propagation de la Covid-19 et la préparation de la rentrée scolaire 2021, l'opération de vaccination du personnel de l'éducation de la wilaya de Mostaganem se poursuit dans de bonnes conditions, une opération qui a débuté le 22 août et qui prendra fin le 15 septembre prochain, selon Mme Hassiba Sermoum, directrice de l'éducation nationale de la wilaya de Mostaganem. En effet, les préparatifs pour faire réussir la rentrée scolaire prochaine prévue le 21 septembre 2021, ont été entamés par la direction de l'éducation nationale de la

wilaya de Mostaganem, et ce en collaboration avec la direction de la santé. Un protocole sanitaire strict a été instauré pour protéger les élèves et leurs familles des risques de contamination en leur assurant les meilleures conditions possibles de scolarisation. En effet, une journée de vaccination complémentaire a été organisée, depuis avant-hier, au bénéfice du personnel éducatif comprenant des enseignants, des surveillants, les employés de la direction de l'éducation et des directeurs. Il est à rappeler que l'ensemble des structures d'unités de dépistage de la wilaya de Mostaganem ont

été mis à disposition du personnel éducatif désireux d'avoir la deuxième dose du vaccin ou bien le rappel. Par contre, les employés, sont invités à s'inscrire sur la plateforme numérique de la direction pour prendre un rendez-vous, pour se faire vacciner avant le jour «j». Enfin, Mme Hassiba Sermoum, directrice de la direction de l'éducation nationale, tient à remercier le corps médical et paramédical pour tous leurs efforts déployés pour endiguer la propagation du Covid-19, et pour leur efficace collaboration afin de garantir aux élèves un bon encadrement pédagogique.

N.Malik

INFO EXPRESS

Oum El-Bouaghi
**4.829 places pédagogiques
et création de 11 nouvelles
spécialités pour la session
du mois d'octobre 2021**

En prévision de la rentrée professionnelle, session octobre 2021, le directeur de la formation professionnelle de la wilaya de Oum El Bouaghi, T. Merad, affirme que «toutes les dispositions nécessaires initialement prises ont permis le bon déroulement des inscriptions. Celles-ci ayant débuté le 6 juillet 2021 et s'étaleront jusqu'au 25 septembre 2021. Les journées de sélection et d'orientation seront prévues pour les 26, 27 et 28 septembre 2021. La correction et les délibérations prévues le 29 septembre 2021, les résultats seront connus le 3 octobre 2021, tandis que la rentrée officielle est fixée par le ministère de la tutelle le 5 octobre 2021». Ainsi, ils seront 4.829 postulants répartis comme suit : 920 résidentiels (intramuros), 1.418 apprentis, 175 dans le milieu rural. Durant cette même période, 105 pour une formation passerelle, 666 cours du soir, 450 pour la formation de la femme au foyer, 780 pour la formation qualifiante initiale, 210 dans le milieu carcéral rejoindront les 29 établissements (13 centres, 11 annexes et 5 INFSP) de la wilaya pour cette session d'octobre 2021 pour une capacité d'accueil de 6850 PP. Cette formation est destinée à récupérer une partie des exclus du système scolaire de l'année précédente pour les affecter dans les filières qui tiendront compte des spécificités retenues par la wilaya dans leur programme économique et industriel régional. Les nouveaux stagiaires seront versés dans 17 branches et 102 spécialités. L'agriculture, le bâtiment et les travaux publics, techniques de la gestion administrative et hôtellerie, restauration et tourisme comptabilisent un taux très appréciable des places pédagogiques proposées à la formation durant cette session. Dans le même sillage, la direction de la formation professionnelle lancera pour cette même période, 11 nouvelles spécialités. Il s'agit d'entretien des parcs et des jardins, mise en place d'une pépinière arboricole, cultures sous serre, extraction d'huiles des plantes médicinales, aromatiques et condimentaires, décoration à base de pâte composée, architecture d'intérieur résidentiel, architecture d'intérieur apprentissage, chimie industrielle, hôtellerie-restauration/option : arts culinaires, contrôle et conditionnement des produits laitiers, traitement des eaux. A noter que les stagiaires seront encadrés par 324 enseignants dont 171 PFP, 63 PESFP1 et 90 PESFP2.

A.Remache

SOS

Homme, âgé de 32 ans, nécessite une intervention chirurgicale urgente, demande une aide financière aux âmes charitables.

Dieu vous le rendra.
**Allah Le Tout Puissant
vous le rendra.**
MOB : 06 74 48 82 94

Demande d'aide financière

Une famille, sans revenu, habite à Douaouda Marine, demande à toute âme charitable de lui venir en aide financièrement pour pouvoir subvenir aux besoins de ses enfants.

**Allah Le Tout Puissant
vous le rendra. MOB : 0793.96.02.39**

Jeune homme, âgé de 20 ans, nécessite une intervention chirurgicale urgente, demande une aide financière aux âmes charitables. Dieu vous le rendra.

Allah Le Tout Puissant vous le rendra.
MOB : 06 74 48 82 94

**Demande d'aide
financière**

Homme, sans revenu, handicapé, diabétique, marié, demande à toute âme charitable de lui venir en aide financièrement afin de lancer un petit projet (vendeur ambulancier) pour pouvoir subvenir aux besoins de ses enfants.

**Allah Le Tout Puissant
vous le rendra.**
MOB : 0782519683

Union africaine

Le Makhzen, 1^{er} bénéficiaire du statut d'observateur octroyé à l'entité sioniste

La présidente de l'Instance sahraouie contre l'occupation marocaine (ISACOM), Aminatou Haidar, a affirmé que le régime du Makhzen était «le premier bénéficiaire» du statut d'observateur accordé à Israël auprès de l'Union africaine (UA), car servant ses agendas coloniaux et expansionnistes dans la région, notamment au Sahara occidental.



Dans une entrevue au site «Le réseau algérien d'informations» (El Akhbar), la militante sahraouie a indiqué que «l'occupant marocain est le premier bénéficiaire de l'octroi du statut d'observateur auprès de l'UA à l'entité sioniste, car il pense qu'elle permettra de trancher en sa faveur le conflit au Sahara occidental». Le régime marocain, explique-t-elle, «estime que ses liens avec Israël lui permettraient de constituer une sorte d'équilibre avec l'Algérie, qui est une force régionale, et ce, en tirant profit de la technologie militaire de l'entité sioniste». Cependant, a-t-elle averti, «par l'obtention de la qualité d'observateur auprès de l'organisation panafricaine, Israël cherche un accès institutionnel pour pouvoir influencer sur les décideurs africains et saper le patrimoine libérateur du Continent». Evoquant les élections marocaines prévues dans les territoires sahraouis, Mme. Haidar a rappelé le caractère «illégal et illicite» de ce processus contraire aux dispositions de l'Acte constitutif de l'UA, en ce sens que le Sahara occidental est sous occupation et n'est, donc, pas inclus dans les territoires du Royaume hérités de la colonisation. Le droit international, soutient-elle, classe le Sahara occidental parmi les territoires où le droit à l'autodétermination n'a pas encore été exercé.

Par ailleurs, la présidente d'Isacom a qualifié la désignation d'un nouveau représentant du SG de l'ONU au Sahara occidental, de «procédure routinière qui n'a d'impact ni sur le processus de règlement ni sur la tenue d'un référendum».

Détérioration de la situation des droits de l'homme au Sahara occidental

Pour la militante sahraouie, faire avancer le processus de règlement onusien et africain pour l'organisation du référendum d'autodétermination au Sahara occidental passe par un certain nombre de conditions, notamment la nécessité pour l'Union africaine de retrouver son rôle de partenaire dans le plan de règlement et l'impératif pour le Conseil africain de paix et de sécurité, organe chargé de veiller au règlement des conflits africains, d'assumer ses responsabilités concernant le conflit au Sahara occi-

dental. Outre la volonté politique qui anime les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, la France doit cesser d'entraver les initiatives de la communauté internationale pour parvenir à une solution définitive au conflit au Sahara occidental qui garantisse l'exercice par le peuple sahraoui de son droit à l'autodétermination, et l'Espagne doit assumer ses responsabilités historiques, juridiques, morales et humanitaires envers le peuple sahraoui, a soutenu Mme Haidar. Par ailleurs, la présidente de l'ISACOM a dénoncé la détérioration de la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés, notant que les militants sahraouis contre l'occupation marocaine étaient la principale cible de tous types d'intimidation et de harcèlement (filature, maisons encerclées par les voitures de police, inter-

diction des visites, etc.). Elle a rappelé l'état dans lequel se trouve la militante sahraouie des droits de l'homme, Sultana Khaya, assignée à résidence avec sa famille dans la ville occupée de Boujdour depuis plus de neuf mois et qui subit depuis des violences et des intimidations inhumaines. Aminatou Haidar a appelé la communauté internationale à «renforcer son soutien à la juste lutte du peuple sahraoui» et à faire pression sur le régime marocain pour l'amener à respecter les droits de l'homme dans les régions occupées de la République arabe sahraouie démocratique. Les souffrances du peuple sahraoui ont trop duré et le moment est venu pour que ce peuple en lutte puisse asseoir sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire national, a-t-elle affirmé.

Agence

L'APLS mène de nouvelles attaques contre les forces d'occupation marocaine

L'Armée populaire de libération sahraouie (APLS) a mené, samedi, de nouvelles attaques contre les retranchements des soldats de l'occupant marocain le long du mur de la honte, a indiqué un communiqué du ministère sahraoui de la Défense. Selon le communiqué militaire n° 297 rapporté par l'Agence de presse sahraouie (SPS), des

détachements avancés de l'APLS ont bombardé plusieurs positions des forces d'occupation marocaine dans les régions d'Akrara Echedida (secteur de Farsia), Echadhimiya et Ross Sabti (secteur de Mahbes). Les forces de l'APLS ont également ciblé les régions de Fedrat Leghrab, Fadrt Tamat (secteur de Haouza), Aadhim Oum

Jlound (secteur Aousserd), et Lethrathiyet (secteur de Guelta). Les attaques de l'Armée sahraouie se poursuivent, ciblant les positions et les retranchements des forces d'occupation marocaine qui ont subi de lourdes pertes humaines et matérielles le long du mur de la honte.

Agence

Conseil de sécurité

L'ONU appelle à la «fin immédiate» des violences en Afghanistan

Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, exhorte tous les Afghans à arrêter immédiatement les violences dans un rapport remis ce week-end au Conseil de sécurité des Nations unies.

«J'appelle à la fin immédiate de la violence, au respect de la sécurité et des droits de tous les Afghans, et au respect des obligations internationales de l'Afghanistan, y compris tous les accords internationaux auxquels ce pays a adhéré», écrit-il dans ce document.

«J'exhorte les talibans et toutes les autres parties à faire preuve de la plus grande retenue pour protéger des vies et faire en sorte que les besoins humanitaires puissent être satisfaits», indique-t-il aussi dans le rapport réalisé dans la perspective du renouvellement du mandat de la mission politique de l'ONU en Afghanistan, qui expire le 17 septembre. Selon les Nations unies, la crise humanitaire qui touche le pays affecte 18 millions de personnes, soit la moitié de la population. Le plan de réponse humanitaire de l'ONU n'est financé qu'à hauteur de 38% et l'Organisation recherche urgemment encore près de 800 millions de dollars, note le rapport du secrétaire

général.

«J'appelle tous les donateurs à renouveler leur soutien afin que la réponse vitale soit renforcée de toute urgence, livrée à temps et que les souffrances soient atténuées», précise Antonio Guterres qui a convoqué une réunion internationale le 13 septembre à Genève afin d'accroître l'aide humanitaire à l'Afghanistan. Le chef de l'ONU demande également à «tous les pays d'accepter d'accueillir des réfugiés afghans et de s'abstenir de toute expulsion».

«Les informations faisant état de restrictions sévères aux droits humains dans tout le pays sont très préoccupantes, en particulier les récits de violations croissantes des droits humains contre les femmes et les filles afghanes qui font craindre un retour aux jours les plus sombres», souligne par ailleurs Antonio Guterres. «Il est essentiel que les droits durement acquis des femmes et des filles afghanes soient protégés. Il est également essentiel d'avoir un gouvernement inclusif représentant tous les Afghans, y compris les femmes et les différents groupes ethniques», ajoute le chef de l'ONU.

Agence

Affaire Pegasus

Pegasus n'est pas le premier logiciel espion utilisé par le Maroc

Le logiciel espion israélien Pegasus, utilisé par les autorités marocaines, n'est pas le premier outil technologique du genre à avoir été employé par le Maroc qui, depuis 2009 déjà a opté pour des logiciels espions français et italiens, révèle une enquête du site Orient XXI. «Pegasus ne représente que le dernier outil en date utilisé pour museler la presse indépendante et plus généralement la société civile. Certains, à l'image de Maâti Monjib, Omar Radi, Fouad Abdelmoumni, ou encore Aboubakr Jamaï ont appris avoir été ciblés par Pegasus en 2019 lors des révélations du Citizen Lab de l'université de Toronto.

D'autres ont été avertis en juillet 2021 lors de la publication du Projet Pe-

gagus comme Taoufik Bouachrine, Souleimane Raissouni, Maria Moukrim, Hicham Mansouri, Ali Amar, Omar Brouksy», indique le site spécialisé dans le monde arabe, Orient XXI.

«Ce n'est pas la première fois que le Maroc achète ce type d'outils, avec la bénédiction d'Etats peu regardants de l'utilisation qui en est faite. L'Italie a permis l'exportation des différents logiciels espions de la société Hacking Team qui proposaient une surveillance similaire à ce que permet aujourd'hui Pegasus. Des documents internes ont révélé que le royaume a dépensé plus de trois millions d'euros à travers deux contrats en 2009 et 2012 pour s'en équiper», indique l'article.

Agence

enquête

L'arrachage sauvage de la vigne de cuve, vers une catastrophe climatique

«Des décisions irréfléchies !»

→ La vigne, aussi loin que l'on remonte dans l'histoire, on constate que par l'intermédiaire des migrations humaines, était l'une des cultures les plus riches de l'humanité et également le symbole du paysage et de la civilisation méditerranéenne.

La vigne en Algérie a toujours mis en valeur les liens et les courants migratoires avec l'évolution et l'enrichissement de l'encépagement. En 1838, le vignoble algérien a atteint son apogée de 400 000 hectares pour une production d'environ de 2 750 000 tonnes de raisins frais, soit un rendement moyen de 69 qx/ha. Depuis trois décennies, le secteur viticole a connu des bouleversements profonds qui se sont manifestés par une importante régression des surfaces et des rendements. Cette spéculation a toujours été la première vocation de la wilaya dont les superficies étaient de l'ordre de 19 300 hectares en 1975 réparties par cépages comme suit :

Vigne de cuve 13 100 ha soit 68%, vigne de table 4 600 ha soit 24%, et la vigne à raisin sec 1 600 ha soit 8%, sont passées à 6 928 ha en 1977 avec une surface en rapport de 5 343 ha. Cette diminution a été la résultante de différentes contraintes d'ordre structurel, conjoncturel, voire même politique : vieillissement du vignoble qui s'est répercuté par un faible rendement, la reconversion du vignoble de cuve en raisin de table durant les années 1982 à 1988, principalement au niveau du secteur privé.

La période de la sécheresse et l'important arrachage illicite du vignoble dans la région, ainsi que le faible taux de reconstitution des facteurs ont engendré de 'graves conséquences' sur le plan 'socio-économique' dans cette région de l'Algérie profonde. Réduction des exportations des produits vitivinicoles, perte d'emploi, dégradations des sols par l'érosion provoquant l'envasement des barrages, que connaît d'ailleurs, la wilaya de Mascara, l'occupation illégale des terres agricoles par l'urbanisation anarchique. Ce qui a contraint les divers viticulteurs de la région à basculer vers la mise en place des cultures de substitution peu adaptées à la spécificité du terrain, ce qui entraînera de grandes disparités dans la collecte selon les régions touchées par le basculement dans le vide via une décision politique infantile.

La crise de la filière vini-viticole, qui va en s'aggravant, semble avoir atteint un point de non retour, et ce, malgré des décisions politique érigées en catimini pour l'évolution des surfaces et des productions viticoles dans les régions ciblées par les arrachages, où paraît-il, une opération permettra de promouvoir le développement de certaines zones rurales, à l'exemple du fameux projet 'agropole', ainsi que d'autres qui sont tombés à l'eau, pour ne pas dire «fictives», qui consiste à



améliorer les conditions de vie des autochtones. Pour l'instant, on a du mal à y voir clair dans la filière, quand on sait que les conditions à freiner le mouvement des populations rurales qui migrent à la recherche de l'emploi est de plus en plus élevé vu que les plans d'action initiés par la tutelle n'ont pas été maîtrisés par les pouvoirs publics au niveau local.

En effet, la rentabilisation des infrastructures existantes non utilisées par la réalisation d'un programme ou plutôt d'un «mégaprojet» qui se déroulera sur une période de six ans et a débuté durant la fin de l'exercice de 1996, portera sur un volume de 6 000 hectares répartis comme suit : raisin de table 2 500 ha, raisin sec 1 000 ha, et le raisin à cuve à 2 500 ha.

L'achèvement de ce 'mégaprojet', qui était prévu à la fin de l'année 2002, conformément à un plan d'action, connaît à l'heure actuelle des retards dus aux manques surtout de professionnalisme, mais aussi à beaucoup de ratages dans la consolidation du programme en question.

Dans cette histoire digne des pays du tiers monde, où le projet en question dont le plan d'action n'a jamais été respecté par les décideurs autour de la table a considérablement détruit le mythe du matraquage de la tromperie sur mesure.

Pour les observateurs, la consolidation d'un tel programme exige la mobilisation des moyens de réalisation conséquents notamment : les plants, les chaînes de défoncement et surtout l'étude du sol qui malheureusement n'a pas été pris en considération dès le début du coup d'envoi du projet.

Des centaines d'hectares de parcelles qui ont été exploités en céréalicultures ont été transformés indéniablement en viticulture, notamment dans la région de Ghriss, Oued Taria et Ain-Fekan, où le taux de réussite a connu des défaillances notoires. Concernant la production de plants racinés au niveau de la wilaya de Mascara par la ferme pilote était de 1 347 000 plants en 1992, est passée à 251 000 plants en 1997. La cause principale est la disparition des Champs de pieds de mère (CPM) détenus par les (ex-DAS), et abandonnés après l'organisation des terres du domaine national. Ces

champs pieds de mère ont constitué entre 1992 à 1997, une semence d'approvisionnement en boutures de la ferme pilote, d'une superficie de 60,27 hectares et fautes de ressources hydriques, notamment, par une fin de non-recevoir des autorités pour la réalisation d'un forage à débit satisfaisant, par qui est conditionnée la réussite de la production de plants racinés, a obligé les responsables de la ferme pilote à procéder à l'arrêt systématique de la production. Dans un autre contexte, il y a lieu de souligner qu'en matière de diversification des différents cépages, les services techniques se proposent de vulgariser de nouveaux cépages introduits par la station «Itaf» de la daïra de Tighennif, un institut au débouché traditionnel des plants de vignes et autres plants fruitiers qui sert principalement l'agriculture local et extra local, vu le sérieux dans la recherche mais également la protection, notamment en ce qui concerne les plants racinés. Pour le projet viticole initié par l'Office national de commercialisation des vins «ONCV» qui vise une superficie de 2 503,89 hectares, dont environ 1 389,92 ha en propriété a été réalisée entre la période 1997/2004, et qui a coûté la bagatelle somme de 712 397 012,28 DA, vise essentiellement la quantité et la qualité des produits potentiellement exportables. Quatre opérations importantes ont été entreprises dans la mise en œuvre du mégaprojet, ou le défoncement sur une superficie de 1 036 ha, l'épandage d'engrais sur la superficie traitée, l'épierrage et la mise en place de clôture aux fins de protection des terres cibles par le projet de réhabilitation. Concernant la mobilisation des ressources hydriques, le projet viticole «ONCV-Mascara», vu les faibles précipitations pluviométriques, s'est matérialisé par la réalisation de deux forages d'une capacité de 12 l/s, fonçage de deux puits, plus onze bassins d'accumulations d'une capacité totale de 2 670 m³ et cinquante huit hectares en équipements réseau d'irrigation en goutte-à-goutte en plus de plusieurs autres matériels hydroagricoles. Le montant alloué à ces opérations par qui est conditionnée la réussite du projet s'est élevé à 26 762 284,55 DA.

L'opération de l'achat de plants et de leur mise en place sous terre par des actions de consolidation et d'homogénéisation, tels que le remplacement des plants manquants et le greffage des plants racinés demeure énormément élevée.

Des spécialistes estiment que l'achat des plants représente près de 40% des dépenses globales du projet. Le coût global de l'opération a été estimé dans la fourchette de 266 886.969,24 DA. Toujours dans le sujet des plantations, des défaillances ont été relevées sur le plan des réalisations dans le chapitre du respect du cahier des charges entre l'office national de commercialisation des vins et les entreprises de prestations, où il a été stipulé ou plutôt exigé un seuil de réussite de «85%».

On parle dans certains endroits d'un taux de non-réussite qui avoisine les 70%... Ce qui implique que les prestations qui ont été prises dans les tailles de l'échec seront purement et simplement remplacées par d'autres plants. Les entreprises en question, se sont rétractées en rompant le contrat pour diverses raisons dont le cahier des charges ne fait nullement mention. Des actions en justice ont été entamées vu que plus de quatre vingt hectares sont toujours en attente de travaux de remplacement et de greffage.

L'Office national de commercialisation des vins qui dispose de plus de 1 200 hectares appartenant à des privés en convention avec l'ONCV produisant une récolte d'environ 16 000 qx de raisin de cuve. Au niveau de la cave Selatna, la vinification par macération carbonique des vendanges a été introduite pour un vin de qualité. Les responsables de l'ONCV, et ce, depuis 2002, ont opéré un changement radical de procéder en améliorant la question de la vinification classique, c'est-à-dire le foulage de la vendange et fermentation microbienne. Dans ce contexte, un bureau étranger «Viti-Conseil» de Bordeaux, a été retenu comme étant un partenaire pour le suivi, études et les analyses. L'agriculture biologique qui touche environ 170 hectares menée en culture viticole biologique communément appelée «Vin Bio», très prisée dans le modèle de consommation du monde occidentale et notamment issus des pays de la Communauté économique européenne (CEE). Cette nouvelle technique qui sera adoptée pour l'ensemble du projet vu que les relations de coopérations sont établies avec l'organisme de certification des produits agricoles «BIO-ECOCERT-UE», appuyées par des visites d'inspection et de recommandations techniques. Le projet de Mascara qui a obtenu la certification du produit «Vin Bio», à l'exemple du domaine «Si-Abbès I», qui est commercialisé sous le label «Bio El Mordjene».

On estime la production totale des autres vins au niveau de l'ONCV à 25 000 hectolitres. Une nouvelle acquisition d'une cave dans la région de Ghriss a été nécessaire pour le stockage des raisins de cuve dont l'offre et la demande sont de plus en plus revues à la hausse.

(A suivre)
Mohamed Manseur

INFO EXPRESS

Aïn Fakroun (Oum El Bouaghi)

Arrestation de 2 individus et saisie d'une quantité de kif traité, de comprimés de psychotropes et d'une arme blanche

Dans le cadre de la lutte contre le trafic et la consommation de drogue, nous apprenons que les services de la police judiciaire de la Sûreté de daïra de Aïn Fakroun sont parvenus à arrêter 2 individus en possession de comprimés de psychotropes, une quantité de kif traité et une arme blanche. En date du 31/8/2021 et suite à des informations parvenues aux services de la police judiciaire de Aïn Fakroun faisant état du signalement d'un individu suspect en train de commercialiser de la drogue dans un kiosque multi-services. munis d'un mandat de perquisition, les policiers qui ont investi l'endroit, ont identifié et arrêté les 2 suspects en possession de 739 comprimés de psychotropes de différentes marques, 105,09 grammes de kif traité sous forme de plaquettes, 6 flacons de drogue hallucinogène, un cutter, une arme blanche (épée traditionnelle) et une somme d'argent provenant de la vente de la drogue. Les 2 mis en causes ont été présentés le 2/9/2021 devant les instances judiciaires pour les chefs d'inculpations de «vente illégale de stupéfiants», «constitution d'une bande criminelle organisée et port d'arme blanche prohibée».

A.Remache

Chlef

L'assassin présumé d'une mère de famille à Ténès arrêté

→ L'affaire remonte au 29 août dernier, lorsque les services de police de la wilaya de Chlef ont reçu un coup de téléphone, au cours duquel un individu a signalé l'assassinat d'une jeune femme à Ténès. Le procureur général a été informé et l'alerte a été immédiatement donnée par le parquet de Ténès.

En compagnie des forces de sécurité et des éléments de la Protection civile, le représentant du ministère public s'est déplacé à l'adresse indiquée. Sur place, le procureur de la République a instruit les services de police de procéder au prélèvement des empreintes et l'évacuation du corps de la victime à la morgue de l'hôpital de Ténès. Il ne faut pas être un spécialiste en criminologie pour désigner un premier suspect qui n'est autre que l'ex-époux de la victime. Absent de son domicile qui se trouve à quelques mètres de l'appartement de son ex-épouse, M. Mohamed ex-époux de la victime s'est éclipsé et n'a pas donné signe de vie. Cet état de fait a renforcé la thèse des enquêteurs qui avaient mis cet individu comme le premier suspect de ce meurtre. Les efforts fournis par les forces de police ont permis à l'arrestation de l'ex-mari de la défunte le 31 août 2021. Après les procédures réglementaires, l'ex-époux de la victime a été présenté



devant le parquet de Ténès. Le suspect, qui a été entendu par le procureur de la République aurait reconnu les faits qui lui sont reprochés.

A son tour, le procureur de la République a saisi le juge d'instruction de Boukadir qui a ouvert une enquête judiciaire à l'encontre du suspect.

Pour en savoir plus à ce sujet, nous avons pris attache avec le service de la communication et des relations publiques de la Sûreté de wilaya de Chlef mais en vain. Ce drame a choqué, non seulement les habitants de Ténès mais toute la population de Chlef. Les parents et les proches de la victime ont exprimé leur colère, indiquant que la victime n'a pas été protégée. Une

dame proche de la victime a laissé éclater sa colère, indiquant que «la défunte a reçu plusieurs menaces et a même été agressée à plusieurs reprises par son ex-époux. Malheureusement, personne n'est venue à son secours et voilà le résultat», a-t-elle martelée.

La société civile remercie le procureur général et son adjoint pour leurs efforts déployés dans cette affaire

Plusieurs dirigeants des associations, organisations des droits de l'homme ont tenu par notre biais de remercier le procureur général de la Cour de Chlef et de son adjoint pour les efforts qu'ils avaient déployés dans cette affaire. Nos interlocuteurs ont indiqué que le procureur général et son adjoint ont réussi avec brio à mettre les enquêteurs sur les traces du meurtrier et ont réussi à faire la lumière

sur ce drame. «Nous tenons à remercier vivement le procureur général et de son adjoint, qui dès leur prise de connaissance de ce meurtre ont redoublé d'efforts et ont été pour beaucoup dans l'arrestation du premier suspect de ce meurtre», a indiqué un responsable de la société civile.

Notre interlocuteur a ajouté que «depuis leurs installations à la tête de la Cour de Chlef, le procureur général et son adjoint n'ont ménagé aucun effort pour élucider l'ensemble des affaires déposées sur la table de la justice». En somme, l'association «Réseau Wassila» regrette qu'une protection effective n'ait pas été donnée à la victime, et ce malgré les menaces proférées par son ex-époux. « Nous avons encore perdu une autre femme, c'est la 30e depuis le début de l'année», déplore «Réseau Wassila».

Moncef Redha

La hausse des prix de la viande blanche persiste à Relizane

Le poulet cédé à 400 DA

La viande blanche connaît une hausse ces derniers jours sur le marché local. La plupart des marchands de produits avicoles interrogés sur cette augmentation vertigineuse des prix du poulet, de la dinde ainsi que des œufs, ont répondu que cela est dû à la cherté des aliments du bétail et leur indisponibilité sur le marché algérien, ces derniers mois.

D'autres expliquent cette envolée par l'arrêt momentané de la production cet été, vu la multiplication des risques sur cette activité. En effet, alors qu'il était à 300 DA le kilogramme, il y a une semaine, le prix du poulet a atteint les 400 DA le kilogramme, hier, chez les vendeurs des viandes blanches au marché du centre-ville de Relizane. Lors de notre virée au marché couvert des fruits et légumes, nous avons constaté que les prix de poulet varient entre 400 DA et 420 DA chez les bouchers. Interrogé par nos soins sur cette flambée des prix qui



s'installe dans la durée chaque été, un vendeur l'attribuera à la hausse du prix des grains ainsi qu'à la vague de chaleur qui sévit actuellement, soulignant que de nombreux poulaillers se trouvent dans les régions montagneuses sont dépourvues des climatiseurs et de système de ventilation, ce qui provoque des pertes aux professionnels des viandes blanches, ajoutant que pour compenser leurs pertes, les vendeurs procèdent à l'augmentation des prix. Des consommateurs surpris par

la cherté du produit ont souligné ne plus acheter de poulet à ce prix, alors qu'il était considéré, auparavant, comme la viande du pauvre par excellence. Quelles que soient les raisons de la flambée des produits avicoles, cette filière est en pleine crise, et les professionnels du domaine ont tiré plusieurs fois la sonnette d'alarme dans l'espoir d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la situation dramatique du secteur.

N.Malik

Oum El-Bouaghi

9 nouveaux établissements réceptionnés pour la rentrée scolaire et 70.000 élèves concernés par la prime de scolarité

Les préparatifs vont bon train pour assurer une rentrée scolaire sans difficulté, fixée pour le 21 septembre 2021. Ainsi, une enveloppe de 35 milliards de centimes a été dégagée au profit des élèves scolarisés, tous paliers confondus, appartenant à des familles nécessiteuses de la wilaya de Oum El Bouaghi. Selon le directeur de l'éducation de la wilaya de Oum El Bouaghi R. Benmassaoud, la prime de scolarité évaluée à 5.000 DA touchera 70.000 élèves, soit un peu plus de 35% de l'effectif global, à ajouter à cela la gratuité de manuels. En outre, les enfants issus de la famille éducative, ainsi que les élèves de la première année primaire se verront attribuer également des livres scolaires gracieusement. Chaque établissement aura incessamment son quota selon les listes arrêtées. A signaler également que le secteur de l'éducation nationale de la wilaya de Oum El Bouaghi bénéficiera de plusieurs infrastructures pédagogiques qui viendront renforcer le

parc immobilier des 3 paliers de l'enseignement. Ainsi 1 lycée et un CEM implantés dans la cité AADL de Oum El Bouaghi seront réceptionnés dès cette rentrée scolaire, mais toutefois ces 2 infrastructures éducatives, leurs inaugurations restent tributaires au branchement de l'électricité et la connexion au gaz. 9 autres établissements du primaire implantés dans les villes Oum El Bouaghi (2), Aïn Fakroun (2), Aïn Beïda (1), Aïn Kercha (1) et Dhalaa (1) ouvriront également leurs portes avant le 21 septembre 2021, a-t-on appris du même responsable. Toutes ces infrastructures permettront de désengorger les établissements scolaires et par la même rapprocher les élèves de leurs domiciles. A noter que 197.404 élèves répartis comme suit : 95.841 élèves du cycle primaire, 67.799 (cycle moyen) et 33.764 du cycle secondaire rejoindront les bancs des classes dès le 21 septembre 2021 dans de meilleures conditions et sans inquiétude.

A.Remache

Ma réponse au représentant du Maroc aux Nations unies

L'agression de l'ambassadeur du Maroc à l'ONU qui a exhibé une carte de l'Algérie amputée d'une région de notre pays est un évènement très grave qui mérite une mise au point cinglante. Je pense qu'un petit cours d'Histoire s'impose et je rappellerai donc aux représentants de la narco-monarchie grotesque du Maroc ce qu'ils représentent dans l'histoire et ce que nous, les Algériens, avons été dans le passé et ce que nous sommes aujourd'hui. On pourrait, par exemple, commencer en se basant sur un livre très intéressant du Professeur Mafhoud Ferroukhi « Nos ancêtres les rois numides » qui retrace le parcours de ces grands rois qui ont marqué la civilisation méditerranéenne par leur bravoure et leur culture. Je citerai Syphax qui a régné de 215 à 203 av. J.C. et dont la vie a été retracée par Tite-Live, je citerai aussi Massinissa, Micipsa, Gulussa, Mastanabal, Hiempsal Ier, Adherbal, Jugurtha, Gauda, Hiarbas, Hiempsal II, Juba Ier... Je conseille cet ouvrage basé sur des faits scientifiques à tous les Algériens. Nous connaissons bien le charlatanisme du Makhzen marocain et ses mensonges. L'ambassadeur marocain ignore probablement que ces grands rois frappaient monnaie deux siècles avant J.C. et possédaient une armée, c'est-à-dire que nous étions déjà un Etat. Faut-il rappeler que l'Algérie est la terre de l'homme premier comme le prouve la découverte récente qui a été faite à Aïn Boucherit près de Sétif ? Des archéologues ont en effet découvert des outils en pierre taillée remontant à 2,4 millions d'années, ce qui remet en question les origines de l'humanité en Afrique de l'est. Et je ne parlerai pas des peintures rupestres de Tassili dans le Hoggar qui datent de 10.000 ans.

Personnellement, j'aurais aimé une réponse plus forte de la part du gouvernement algérien devant cette grave attaque du Maroc via son ambassadeur à l'ONU, à savoir l'expulsion de l'ambassadeur marocain en Algérie, la rupture des relations diplomatiques avec ce pays et le renvoi de tous les Marocains sans papiers qui vivent en Algérie, qui travaillent chez nous et qui envoient l'argent au Maroc. Le chiffre dépasse les 850.000 ressortissants marocains et parmi cette immigration, on trouve de nombreux agents du Makhzen. Bien que nous fassions confiance à nos services de sécurité qui gèrent au mieux ce flux migratoire avec



tout ce qu'il représente comme danger sécuritaire, nous réclamons le départ de tous les Marocains sans papiers, en conformité avec le droit international, vu que ce pays agit comme un ennemi. D'ailleurs, nous n'oublions pas la déclaration du consul marocain à Oran qui a déclaré que l'Algérie était un pays ennemi. Nous subissons une véritable guerre à tous les niveaux de la part de ce voisin qui ne lésine sur aucun moyen pour nuire à l'Algérie en soutenant les organisations terroristes du MAK et de Rachad, comme il a soutenu dans les années 1990 les terroristes du GIA. Depuis Jugurtha qui a été trahi par Bocchus jusqu'au fameux détournement de l'avion du FLN dans lequel le roi du Maroc a joué un rôle prépondérant, en passant par la trahison de l'émir Abdelkader par un sultan de pacotille, nous avons subi tellement de trahisons de ce pays que nous n'arrivons plus à les compter. Néanmoins, venir aujourd'hui jouer le porte-parole du MAK à l'ONU, cela dépasse tous les entendements. Nous rappelons que le MAK ne représente même pas 0,5 % de la population de la Kabylie et qu'il ne pourrait pas organiser une manifestation où il y aurait au moins 5.000 personnes. L'organisation terroriste du MAK comme celle de Rachad, toutes deux soutenues et financées par le Makhzen, ne représentent rien pour le peuple algérien. Donc, avant d'ouvrir vos clapets, faites vos ablutions et rincez-vous la bouche plusieurs fois avant de parler de la République algérienne démocratique et populaire qui est

née d'une révolution et qui a donné une leçon de courage à l'humanité entière. Le Maroc, quant à lui, est une entité élaborée par le général français Lyautey qui a créé votre drapeau et votre hymne national.

Au moment où le peuple algérien et sa glorieuse ALN arrachaient notre indépendance au prix du sang, les Marocains se prosternaient devant les Espagnols et les Français, acceptant d'être ligotés par les accords d'Aix-les-Bains qui précisent que, par ces accords, le Maroc accède au « statut d'Etat indépendant, uni à la France par les liens permanents d'une interdépendance librement consentie et définie ». Cette phrase se passe de commentaire. Les Espagnols, quant à eux, occupent toutes les îles et le littoral du Maroc. Libérez d'abord votre pays avant d'exhiber une carte mensongère de l'Algérie! J'ai lu et cherché en vain, je n'ai trouvé que du vent à propos du Maroc. C'est un pays construit sur le mensonge, le pillage, l'oppression et le sang du peuple sahraoui. Son obséquiosité envers les Espagnols et les Français et maintenant Israël est particulièrement répugnante. Ce royaume est devenu la plaque tournante de la pédophilie, de la prostitution et du trafic de drogue. Si nous, les Algériens, avons connu une longue histoire avec des personnages épiques, aucun de ceux qui ont marqué l'histoire de l'Afrique du nord n'est né au Maroc. Généralement, ils provenaient d'Algérie. Je prends quelques exemples : Tariq ibn Ziyad, la reine Dihya, Kocēila, sans parler de mes ancêtres les

Almohades et du roi Abdelmoumen. Historiquement parlant, le Maroc n'a laissé aucune trace dans le passé à part deux entités microscopiques : les sultanats de Fès et de Marrakech. Nous, nous avons un Etat. Le royaume de Numidie sous Massinissa en 202 av. J.C. avait pratiquement les mêmes frontières que l'Algérie actuelle. Le Maroc ? Il n'existait pas. Je conseille aux Marocains d'arrêter de fumer leur shit et de cesser de prendre leurs rêves pour des réalités. Ce n'est pas parce que vous avez placé un agent du Makhzen au Parlement algérien que vous avez les clés de l'Algérie. L'Algérie est forte par son armée, son peuple et aussi par ses alliances stratégiques avec la Russie et la Chine.

Sur le plan militaire, nous pouvons balayer le Maroc en moins de temps qu'il ne faut pour le dire. Ce bref tour d'horizon pour témoigner que l'Algérie est plus grande et plus puissante que vous et je suis fier d'appartenir à un pays à l'Histoire glorieuse. Et ce ne sont pas les croisements de l'ambassadeur d'un pays insignifiant qui vont changer quoi que ce soit à cette histoire. Tous les Algériens savent que le fait que nous ayons une grande armée vous dérange au plus haut point, vous et vos maîtres français, israéliens, etc. Sachez que l'Algérie résistera à toutes vos manœuvres et à vos attaques comme elle a résisté pendant des milliers d'années. Rien ni personne ne l'ébranlera.

Mohsen Abdelmoumen

Félicitations

Une nouvelle petite princesse est née !

Bienvenue à cette petite poupée CHAMAINE ELYA

En cet heureux événement, les grands-parents paternels et maternels, son petit frère Aylan, les tatas et les tontons maternels, les tatas Samah, Naziha et Nesrine, la cousine Ranya, le petit cousin Ilyan et les tontons Toufik, Nazim et Wahid félicitent et présentent leurs meilleurs vœux aux parents Chamaine Nabil et Imene pour que leur vie à quatre soient remplies de bonheur, de santé et d'amour.
Alf mabrouk !

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
ولاية بجاية-دائرة بجاية-بلدية بجاية

المجلس الشعبي البلدي

مصلحة م.ت.ش.ق

رقم: 2021363

إعلان لإعداد شهادة الحيازة

تطبيقا للمرسوم رقم 91/254 المؤرخ في 27 جويلية 1991، قدم السيد: 01 - زيدان سليمان، المولود بأميزور بلدية أميزور ولاية بجاية في 1957/06/06.

العنوان: واد غير بجاية.
ملف يتضمن طلب تسليم شهادة الحيازة للعقار التالي: قطعة أرضية عارية تقع ببلدية بجاية دائرة بجاية ولاية بجاية بالمكان المسمى "تالة يويوث قرية تالة مرخة" تقدر مساحتها بـ (27600) م².

يحددها:
من الشمال: ملكية ورثة أويوقوت مقران.
من الجنوب: ملكية ورثة أويوقوت عبد الله.
من الشرق: ممر مشترك.
من الغرب: ممر مشترك.

فعلى كل شخص له مطالب أو اعتراضات على تحرير هذه الشهادة أن يقدمها إلى مقر بلدية بجاية مديرية التنظيم والشؤون القانونية لمدة أقصاها شهرين (02) من تاريخ نشر هذا الإعلان.

للإعلان

ولهذه الأسباب

حكمت المحكمة حال فصلها في قضايا شؤون الأسرة علينا حضوريا، و في أول درجة:

في الشكل: قبول الدعوى.
في الموضوع: إعتقاد الخيرة المنجزة من طرف الخبيرة الطبية الدكتور ويس حياة المختصة في الأمراض العقلية الكائن مقرها بالمستشفى القديم أقبو و المودعة لدى أمانة ضبط المحكمة بتاريخ 2021/10/14 تحت ايداع 2021/29، و بالنتيجة توقيع الحجر على المدعى عليه نابت عطية براهيم المولود بتاريخ 1943/02/18 ببوني بلدية أغيل علي ولاية بجاية ابن صالح و لعوبي قطيمة، و تعيين المدعية

دحومان زعزي المولودة بتاريخ 1994/04/12 ببلدية أقبو ولاية بجاية ابنة علي و نابت عطية زهرة مقدما عليه لرعايته و القيام بشؤونه القانونية والإدارية و المالية، على ان تلتزم بإستئذان المحكمة في حالة قيامها بأحد التصرفات الواردة في نص المادة 88 من قانون الأسرة، مع

أمر ضبط الحالة المدنية المختصة بالتأشير بهذا الحجر على شهادة ميلاد المعنى بسعي من النيابة العامة، والأمر بنشر هذا الحكم بأحد الجرائد اليومية أو الأسبوعية للإعلام على ان يكون ذلك بسعي من المدعية.

تحصيل المدعية المصاريف القضائية بما فيها مصاريف الخبرة.

بإذا صدر الحكم وأفصح به جهازا بالجلسة العلانية المنعقدة بالتاريخ المذكور أعلاه، و لصحته أمضى الأصل من طرفنا نحن الرئيس و أمين الضبط.

رقم الجدول: 2001343

رقم الفهرس: 21/00296

télévision

<p>TF1</p> <p>12.00 Les douze coups de midi 13.00 Journal 13.55 L'île aux secrets 15.35 Mystère à Salem Falls 17.00 Météo 17.10 Quatre mariages pour une lune de miel 18.15 Les plus belles vacances 19.00 Journal 19.20 Demain nous appartient 20.35 France/Finlande 22.50 New York Unité Spéciale 23.20 New York Unité Spéciale 23.25 Esprits criminels</p>	<p>france 2</p> <p>12.00 Tout le monde veut prendre sa place 13.45 La p'tite librairie 15.05 Je t'aime, etc. 16.15 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre 18.40 Vélo club 19.20 N'oubliez pas les paroles 20.00 Journal 20.44 Basique, l'essentiel de la musique 21.05 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre</p>	<p>M6</p> <p>10.55 Desperate Housewives 11.45 Desperate Housewives 12.00 Le journal 13.30 En famille 14.00 Notre histoire d'amour 16.00 Incroyables transformations 17.25 Mieux chez soi 18.45 Le journal 20.05 Météo 20.30 Scènes de ménages 21.05 Le mariage de mon meilleur ami 22.05 Le mariage de mon meilleur ami 22.55 Le mariage de mon meilleur ami</p>	<p>france 5</p> <p>06.30 Boule et Bill 06.42 Boule et Bill 07.09 Ludo 07.00 Garfield & Cie 08.05 Boule et Bill 08.30 Boule et Bill 09.20 Les as de la jungle à la rescousse 10.50 Ensemble c'est mieux ! 11.20 La nouvelle édition 11.25 Météo 11.55 Journal 12.45 Météo 12.50 Rex</p>	<p>13.55 Rex 14.25 Rex 15.05 Le Renard 16.45 Personne n'y avait pensé ! 17.10 Questions pour un champion 20.45 Tout le sport 20.55 Et vous, comment ça va ? 21.05 Les ombres de Lisieux 22.35 Puzzle 22.45 Débats en régions</p>
<p>TVSMONDE</p> <p>20.30 Journal 21.00 Cépages rares, un patrimoine suisse 21.53 Chasselas forever, une histoire de cépage 22.54 Le journal 23.25 Chef.fe.s de brousse</p>	<p>W9</p> <p>15.00 Un dîner presque parfait 16.55 Un dîner presque parfait 17.50 Un dîner presque parfait 18.50 Un dîner presque parfait 21.05 Lara Croft : Tomb Raider 23.20 Encore heureux</p>	<p>CANAL+</p> <p>16.50 Late Night 19.15 L'info du vrai 20.13 L'info du vrai, le mag 20.48 La boîte à questions 20.52 Groland le zapoï 21.01 La Gaule d'Antoine 21.07 A couteaux tirés 21.59 The Head 22.52 American Horror Story 23.34 American Horror Story</p>	<p>cine cinéma PREMIER</p> <p>18.30 Ma part du gâteau 20.29 Par ici les sorties 20.50 Ocean's Eleven 22.42 Ocean's Eleven</p>	<p>TMC</p> <p>18.25 L'avant quotidien 19.25 Quotidien, première partie 20.10 Quotidien 21.10 Le journal de l'Euro 21.15 Dirty Dancing 23.05 Hunger Games : la révolte, partie</p>
<p>Direct 8</p> <p>09.00 Les contes des 1001 darkas 13.50 Maigret 19.43 TPMP : première partie 20.42 Touche pas à mon poste ! 21.57 Balance ton post ! L'after 22.57 Balance ton post ! L'after 23.35 Balance ton post ! L'after</p>	<p>W9</p> <p>20.00 Les as de la jungle à la rescousse 20.10 Une saison au zoo 20.40 Une saison au zoo 21.05 La p'tite librairie 21.40 Les hors-la-loi de la nature 22.35 Les hors-la-loi de la nature</p>	<p>cine cinéma FRISSON</p> <p>19.16 Insoupçonnable 20.35 Hollywood Live 20.50 Showgirls 22.56 Ben-Hur</p>	<p>france 5</p> <p>13.05 Entrée libre 13.40 Le magazine de la santé 14.35 Allô, docteurs ! 15.40 Suricates superstars 19.45 Art Journal</p>	<p>EUROSPORT</p> <p>18.05 Handball : Ligue des Champions 19.05 Tour de Suisse 20.00 Les meilleurs moments 21.00 Voile : The Ocean Race Europe 21.35 Arc classique 22.05 Arc à poulies 22.35 Handball : Ligue des Champions 23.30 Tennis : Tournoi ATP du Queen's</p>
			<p>arte</p> <p>20.49 A Musée Vous, A Musée Moi 20.51 Tu mourras moins bête 20.55 Un flic 22.30 Le gardien invisible 23.35 Again : Encore une fois</p>	

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

قرار بلدي رقم: 2021/008/29 بتاريخ: 2021/08/29
العالمية وضع مختلف شغل الأراضي ما بين البلديات (1)
الواقع بقرية جبابلية بلدية فكرينية للاستقصاء العمومي

ولاية الوادي
بلدية فكرينية
بلدية فكرينية

إن السيد الممثل بشؤون بلدية فكرينية،
بمقتضى القانون رقم: 09/84 المؤرخ في: 1984/02/04 المتعلق بالتنظيم الإداري للمنتديات
بموجب القرار رقم: 10/11 المؤرخ في: 22/يونيو 2011 المتضمن القانون البلدي
بمقتضى القانون رقم: 25/90 المؤرخ في: 1990/11/18 المتضمن التوجيه العمومي المعدل والمتمم
بمقتضى القانون رقم: 29/90 المؤرخ في: 1990/12/01 المتضمن التوجيه العمومي المعدل والمتمم
بمقتضى القانون رقم: 05/04 المؤرخ في: 2004/08/14.
بمقتضى القانون رقم: 30/90 المؤرخ في: 1990/12/01 المتضمن قانون الاملاك الوطنية المعدل والمتمم
بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم: 19/15 المؤرخ في: 2015/01/25 المحدد بحقيبات تحضير عقود التصيير
وتسليمها
بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم: 175/91 المؤرخ في: 1991/05/28 المحدد للقواعد العامة للتصيير والتعجير.
بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم: 177/91 المؤرخ في: 1991/05/28 المحدد لاجراءات اعداد المخطط التوجيهي
للتصيير والتعجير والمصادقة عليه ومحتوى الوثائق المتعلقة به المعدل والمتمم
بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم: 178/91 المؤرخ في: 1991/05/28 المتضمن بحقيبات اعداد مخطط شغل الاراضي
والمصادقة عليه
ونظرا لقرار الوالي رقم: 254 المؤرخ في: 2008/02/06 المتضمن المصادقة على المخطط التوجيهي للتصيير
وتسليمها
وبناء على القرار رقم: 2522 المؤرخ في: 2020/12/28 المتضمن تكليف السيد: عبد الوهاب مزور بصفتها متصرف
اقليمي رئيسي بتسيير شؤون مصالح بلدية فكرينية تحت الاشراف المباشر لرئيس دائرة فكرينية
وبناء على مداولة المجلس الشعبي البلدي لبلدية فكرينية لاتخاذ مقتض شغل الاراضي ما بين البلديات (1) رقم:
2014/171 المؤرخة في: 2014/12/11 والمصدق عليها تحت رقم: 2015/06 بتاريخ: 2015/01/22 من
طرف السيد رئيس دائرة فكرينية
وبناء على القرار رقم: 2015/32 بتاريخ: 2015/01/22 المتضمن الهبات المشاركة في اعداد دراسة مخطط شغل
الاراضي ما بين البلديات (1) بلدية فكرينية.
وبناء على القرار الوالي رقم: 271 بتاريخ: 2021/02/10 المتضمن تعيين المحافظين المحققين حول العلامة او عدد
العلامة عبر بلديات الولاية لسنة 2021

المراد:

- المادة الاولى: يشرع في الاستقصاء العمومي القام بمقتضى شغل الاراضي ما بين البلديات (1) الواقع بقرية جبابلية بلدية فكرينية ابتداء من صدور في احدى الجرائد اليومية وهذا لمدة ستون (60) يوما
- المادة الثانية: تتم عملية الاستقصاء العمومي ببلدية فكرينية على مدار ايام الاسبوع من الساعة الثامنة (08:00) صباحا الى (12:00) ومن الساعة 13:00 الى الساعة 16:30 مساء وهذا خلال ايام الاسبوع ما عدا ايام الراحة والعطل
- المادة الثالثة: يعين السيد: سمير بوقوجيل رئيس القسم الفرعي للتصيير بدائرة فكرينية محافظ محقق لمشروع مخطط شغل الاراضي ما بين البلديات (1) والذي يتخذ البلدية مقر له
- المادة الرابعة: تكون ملاحظات المواطنين خلال مدة الاستقصاء في سجل مرافق وموشر عليه من طرف الممثل بتسيير شؤون البلدية
- المادة الخامسة: يتكلف كل من السادة الامين العام للبلدية والمفوض المحقق كل في حدود اختصاصه بتلقي ما جاء في هذا القرار الذي يدون ضمن مجموعة القرارات الادارية البلدية

La Nouvelle République / 7/9/21 / ANEP 2125003665

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE SETIF DAIRA DE AIN AZEL COMMUNE DE AIN LAHDIAR
N°: 0984/1915/15611

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT

Le Président de l'APC d'AIN LAHDIAR lance un avis d'Appel d'Offre pour la réalisation du projet:
LOCATION DES BUS POUR TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2022 A TRAVERS LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.

Ligne N°:	Ligne	Distance de Ligne	Nbr. élèves	Caractéristiques du bus	Nbr tournées
Ligne N° 01	A partir de Ecrouda corridor en passant par Aïn Hadja jusqu'à Ain-Lahjar centre.	13 km	110	Bus de 300 places	Une (01) tournée
Ligne N° 02	A partir de Aïn Hadja corridor en passant par Ecrouda corridor jusqu'à Aïn Hadja.	05 km	200		
Ligne N° 03	A partir de Ouled Djemila en passant par remada lajane en passant par Aïn Hadja jusqu'à Ain-Lahjar centre.	14 km	200	L'année de main	Et tournée
Ligne N° 04	A partir de Bir Koubria en passant par Aïn Hadja en passant par Aïn Hadja jusqu'à remada lajane.	08 km	200		
Ligne N° 05	A partir de Mokhe en passant par remada lajane en passant par Aïn Hadja jusqu'à Ain-Lahjar centre.	14 km	160	service pas moins de 1990	Une (01) tournée après réaj.
Ligne N° 06	A partir de Ouled Djemila en passant par remada lajane en passant par Aïn Hadja jusqu'à Ain-Lahjar centre.	14 km	150		
Ligne N° 07	A partir de Ouled Djemila en passant par Ouled Djemila jusqu'à Ain-Lahjar centre.	09 km	190		
Ligne N° 08	A partir de Elghazouli en passant par Aïn Hadja en passant par Aïn Hadja jusqu'à Ain-Lahjar centre.	12 km	100		

Les entreprises qualifiées intéressées par le présent avis, peuvent retirer la cahier de charge auprès de l'APC de AIN LAHDIAR, Bureau des finances service personnel de 1.500.00 D.A. Les offres, technique et financière et dossier candidature accompagnées des pièces justificatives requises et des références professionnelles doivent être adressées sous trois enveloppes, fermées et scellées.

(SOUSSION A NE PAS OUVRIR)
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT

Adressé à:
MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'APC DE AIN LAHDIAR, DAIRA DE AIN AZEL, WILAYA DE SETIF

L'offre technique doit être accompagnée des pièces suivantes :

- 01- Cahier des charges signé et paraphé par le soumissionnaire.
- 02- La déclaration de soumission et d'intégrité signées par le soumissionnaire (selon modèle ci-joint)

Le dossier candidature doit être accompagné des pièces suivantes :

- 01- Déclaration de candidature et déclaration de présence signées par le soumissionnaire.
- 02- Une copie du registre de commerce.
- 03- Copie de l'agrément de transport public.
- 04- Copie d'extraits de cahier judiciaire du soumissionnaire.
- 05- Copie de l'extraits de rôles impôts ou équivalent de paiement.
- 06- Les Attestations de la mise à jour (CNAS - CASNOS)
- 07- Attestation du Départ des Comptes Sociaux ou même du Centre National du Registre du Commerce pour : SPA, EURL, SARL, SNC, SAS par action.
- 08- Copie de la carte d'identification fiscale NIF + Copie de NIS
- 09- Copie de carte grise du bus "annexes" + pv de contrôle technique en cours de validité plus d'attestations.
- 10- Les statuts pour l'entreprise.

L'offre financière doit être accompagnée des pièces suivantes :

- 01- La carte de soumission (selon modèle ci-joint).
- 02- Brandmarque des prix unitaires fermes signés par le soumissionnaire.
- 03- Devia quantitatif et estimatif fermes signés par le soumissionnaire.
- 04- Quittance de participation à la soumission.

La date limite de dépôt des offres est fixée à **10 jours** à compter de la première date de la parution de ce présent avis sur les journaux nationaux.

Les soumissionnaires peuvent utiliser la date d'ouverture des plis le dernier jour de remise des offres à 14h00h et respecter engagé par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de limite de dépôt des offres.

La Nouvelle République / 7/9/21 / ANEP 2125003673

Littérature

La poésie arabe, entre tradition et créativité

La thèse défendue par les réflexions provisoires qui vont suivre est que la colonisation occidentale a opéré une réelle rupture dans la dialectique nouveau/ancien dans la poésie arabe. Son influence sur la philosophie contemporaine n'est désormais plus un secret pour personne. Y compris en théologie. Mais, à partir de là, prouver l'extension de cette influence jusqu'au champ de la poésie arabe – ce qui constitue au fond et spécifiquement l'âme de cette civilisation – est en soi un défi que je propose de relever ici dans une perspective critique, et qui ne se limite donc pas à une simple description chronologique.



J'ai constaté en effet lors de mes recherches que la question du nouveau et de l'ancien ou celle du renouveau dans la poésie arabe n'est pas nouvelle, elle est quasiment aussi ancienne que la poésie elle-même. Mais à partir de la fin du XIX et surtout à partir du début du XX^e siècle, avec la présence hégémonique occidentale dans les pays arabes, la question du nouveau et de l'ancien dans la poésie arabe, et plus généralement la littérature, a pris une tout autre tournure.

C'est cette rupture que j'aimerais mettre en évidence. Si les termes de « nouveau » et d'« ancien » y figurent encore aujourd'hui, ils n'ont plus la même signification et ne désignent plus la même problématique qui a longtemps préoccupé les critiques littéraires; sans oublier les nouvelles expressions qui sont venues alimenter cette question épineuse, comme l'« authenticité », la « contemporanéité » et la « modernité », donnant au débat une nouvelle dimension. Dans quelle mesure la question du renouveau dans la poésie arabe a connu à partir du début du XX^e siècle une transformation radicale par rapport à celle qui prévalait durant la période Jahiliyya jusqu'aux Abbassides?

Au commencement la poésie arabe était chantée et accompagnée parfois d'instruments musicaux comme la cymbale. Le propre de cette poésie, comme beaucoup d'autres, est sa musicalité spécifique, et on ne peut concevoir la versification arabe sans rythmique et sans musicalité. Cette musicalité est à la fois interne et externe dans le poème. Interne à travers le rythme dégagé par l'agencement des sons et partitions. Et externe par le respect d'une métrique technique et codifiée.

Tous les vers du poème se terminent par une seule rime. C'est à Al-Khalīl Al-Farāhidī (m. 170h) que l'on doit la codification de la métrique arabe, à travers 15 mètres identifiés par son esprit algorithmique (un 16^e sera ajouté par son élève). Ces mètres ont été identifiés de manière inductive, c'est-à-dire à partir du patrimoine poétique qui se transmettait de génération en génération. C'est grâce à l'apprentissage et la lecture répétitive des poèmes que ces mètres ont été identifiés a posteriori par Al-Farāhidī. Avant lui, les poètes composaient sans l'aide de cette grille, mais quand on lit leurs poèmes, ces mètres sont aisément identifiables. C'est un peu comme les fondements du droit musulman chez les hanafites par exemple, ils ont été élaborés à partir des jugements

juridiques émis par les savants et des mises en situation concrètes. Par exemple, les mètres d'Al-Khalīl sont présents dans la poésie Jahiliyya, que ce soit ar-Rajaz, ar-Ramal, al-hazaj, al-kāmil, at-Tawīl, al-madīd, al-mutaqārib, al-bassīt, al-wāfir, al-khafīf, al-munsarih, as-Sarī, etc. Ainsi, la Mu'allāqa de Imrū' Al-Qays est composée selon le mètre de at-Tawīl, celle de 'Antara selon al-kāmil, celles de Al-A'chā et An-Nābigha selon Al-bassīt, etc. Cette métrique est encore respectée et utilisée aujourd'hui par de nombreux poètes qui ont fait preuve d'une grande originalité, et la musicalité qui s'en dégage inspire aussi les chanteurs, songeurs par exemple à Ommou Kalthoum quand elle chanta ce fameux poème de Abou Al-Firāss Al-Hamadānī (m. 357h) selon le mètre du tawīl. En bref, ce que je veux dire par là, est que le respect et l'utilisation de la métrique arabe de la jahiliyya jusqu'à nos jours n'a jamais constitué un frein à la richesse de cette poésie.

Quant au contenu des poèmes, bien que la critique littéraire était d'un niveau élémentaire à l'époque de la Jahiliyya, du fait sans doute de l'absence d'écrits en la matière, il n'en reste pas moins que la critique au sens de distinction des styles et appréciation des goûts poétiques était en vigueur à cette époque. Les poètes respectaient en effet des règles précises et communes, comme la composition du poème. Si l'on s'en tient aux Mu'allāqāt, elles se composent de la nostalgie de la bien-aimée devant les restes de sa demeure après son départ, la description de la monture du poète et de la nature, de ses actes héroïques, la noblesse de son caractère, et sagesse.

À quelques exceptions près, les 10 poètes des Mu'allāqāt respectaient plus ou moins bien ces règles, s'inscrivant dans une certaine tradition poétique. Pour autant, ce respect de la tradition n'annihilait pas leur singularité, leur individualité et leur créativité en matière de style et d'imagination. Les critiques distinguent nettement ces 10 poètes par des qualités singulières relatives au style et au contenu.

Mais cette différence ou les spécificités respectives de ces poètes n'étaient pas synonyme d'absence de règles ou tradition poétique. Prenons l'exemple du plus célèbre poète de cette période, Imrū' al-Qays qui évoque dans un poème son imitation de Ibn Khidām, à savoir l'habitude de pleurer sa bien-aimée devant les vestiges de sa demeure, chose qui n'a en rien diminué de sa grande notoriété. Le deuxième exemple qui me vient à l'esprit est le poète 'Antara Ibn Shaddad qui commence quant à lui sa Mu'allāqa en se demandant si les poètes avant lui ont laissé quelque chose

à dire de nouveau sans qu'ils l'aient déjà traitée, montrant par là son désarroi face à la difficulté d'exprimer ses sentiments et pensées tout en se démarquant de ses prédécesseurs. Ainsi, la question du respect de la tradition et le souci de créativité n'étaient pas réellement absents de la poésie Jahiliyya. Bien au contraire. Surtout, l'inscription dans la tradition et la créativité n'étaient pas deux choses opposées!

Ensuite, avec l'arrivée de la Révélation, l'islam a naturellement blâmé les poètes polythéistes, et a toléré la poésie qui ne porte pas atteinte à la dignité humaine. L'exemple le plus connu est celui du compagnon et poète Hassan Ibn Thābit encouragé par le prophète (ﷺ). Le Coran, par sa morale et sa terminologie propre, a influencé la poésie, aussi bien dans son contenu intellectuel que dans son vocabulaire plus clair, plus éloquent et facile d'accès, mais sans toucher à sa structure globale et sa musicalité. Ainsi, le Coran a naturellement influencé le contenu de la poésie, aussi bien dans l'usage de nouveaux termes religieux que dans le genre poétique, comme la satire, l'éloge, les condoléances, la poésie amoureuse, la description de la nature, etc. Je rejoins Chawqī Deif quand il affirme preuves à l'appui que contrairement à ce qu'écrivait Ibn Khaldoun, la poésie arabe n'a pas reculé avec l'arrivée de l'islam, cette production foisonnante et variée dans la période dite islamique en témoigne. Durant l'ère Omayyade, la poésie connaîtra des nouveautés qui méritent d'être évoquées ici.

De façon sommaire, citons le cas du poète Omar Ibn Abī Riabī'a dont le nom est devenu synonyme de Ghazal, c'est à dire le poème d'amour. Ses poèmes relatent notamment l'amour que les femmes éprouvent pour lui, et pas uniquement l'inverse, un procédé tout à fait nouveau par rapport aux poèmes de la Jahiliyya. Les trois poètes Al-Farazdaq, Jarīr et Al-Akhtal ont inventé un nouveau procédé de Hijāa, c'est à dire le genre de la satire ou du pamphlet s'adressant à des individus ou tribus en particulier. Le Hijāa a certes existé pendant la Jahiliyya, mais entre ces poètes, apparaît pour la première fois la compétition directe (An-Naqāidh) dans le genre de la satire, la règle étant de répondre aux attaques satiriques par le même mètre, rythme et rime que son adversaire, ce qui n'existait pas avant cette époque.

Enfin, c'est aussi durant cette époque qu'apparaît le début de la poésie didactique qui sera abondamment utilisée en théologie et grammaire arabe, c'est le cas par exemple du linguiste Ro'ba Ibn Al-'Ajjāj qui a vécu une partie de l'ère Omayyade. Donc nous voyons bien que la poésie arabe

a connu des évolutions notables, mais sans pour autant toucher à la structure globale du poème qui se transmet de génération en génération. Ces transformations vont perdurer de façon encore plus significative durant l'ère Abbasside tout en préservant encore une fois l'architecture de la poésie arabe, sa métrique, sa forme et sa musicalité. Toutefois, la réelle nouveauté durant les Abbassides portera sur l'essor de la publication de la critique littéraire, plus particulièrement en poésie, avec l'apparition franche et théorique de la question du « nouveau » et de « l'ancien » en poésie. Ce que je développe dans la section qui suit.

1/ La question du « nouveau » et de « l'ancien » dans la poésie arabe à l'époque « classique »

Il est impossible d'être exhaustif dans cette section, il faudrait à vrai dire plus d'un ouvrage pour l'être, tant les exemples abondent. Mais permettez moi de citer trois ouvrages pour illustrer mon propos: Mohammed Ibn Sallam Al-Jumahī (m. 232h) est l'un des premiers critiques littéraires de la poésie arabe. Il est l'auteur de « Tabaqāt Fuhūl Ashu'arā » dans lequel il classe 40 poètes notoires de la Jahiliyya et de la période islamique dans une perspective historique, géographique, et parfois selon la quantité de poèmes produits, le genre littéraire et le raffinement de leur poésie.

Pour ne pas m'éloigner de ma problématique, par exemple, Imrū' Al-Qays y est classé en tête du peloton car il a fait preuve de créativité et les arabes l'ont suivi dans cette voie, comme pleurer sa douce-aimée en présence de compagnons, le raffinement de l'expression de sa nostalgie, ses métaphores et comparaisons sont jugées excellentes à ses yeux. Plus généralement, le facteur historique est omniprésent dans les autres critères de classement des poètes. Ainsi, dans son classement géographique, il classe Médine en tête de liste bien avant la Mecque, Tā'ef et autres contrées géographiques car, selon lui, cette ville a connu plus de guerres, d'où le développement particulier de la poésie à Médine.

Donc le facteur de créativité, autrement dit la distinction ancien/nouveau, ainsi que le critère historique participaient de la distinction et de la hiérarchisation des poètes et de la poésie en tant qu'art, et ce dès l'aube de la critique littéraire arabe! Pourtant, il est considéré comme « conservateur » par certains historiens, car il n'a pas abordé les grands poètes contemporains novateurs, et s'est limité aux « anciens ».

(A suivre)
Jaroui Mouhib

nutrition

Les aliments qui boostent le système immunitaire



Certains micronutriments ont la capacité de booster efficacement les défenses immunitaires en berne. Les adopter en période hivernale est un bon moyen de réduire son risque de tomber malade.

Aliments riches en fer : les meilleurs pour éviter les carences

Souvent fatiguée, un peu anémiée, légèrement pâlotte... Vous manquez peut-être de fer ? Pourtant, en choisissant les bons aliments et en adoptant les bons réflexes, il est possible d'éviter les carences. Conseils et explications de naturopathe, pour retrouver «une santé de fer».

Les aliments riches en cuivre

Ce minéral possède une action à la fois antibactérienne et un antivirale, par l'intermédiaire de son rôle d'activateur de systèmes enzymatiques. Il est par ailleurs essentiel au fonctionnement des macrophages, cellules qui phagocytent les micro-organismes pathogènes.

On trouve du cuivre dans : le hareng, le foie de veau, la levure, les abats, les fruits de mer et le cacao.

Les aliments riches en vitamine A

Cette vitamine liposoluble n'a pas son pareil pour combattre les infections en activant la production de globules blancs et en augmentant la réponse immunitaire. Elle est par ailleurs indispensable au maintien de la fonction barrière de la muqueuse intestinale. Un faible taux en vitamine A est associé à une plus grande susceptibilité aux infections.

On trouve la vitamine A dans : l'huile de foie de morue, le foie, le beurre, le fromage.

On trouve la pro-vitamine A (bêta-carotène) dans : les fruits et légumes colorés : la patate douce, la carotte, le potiron, les épinards, les abricots, les mangues...

Les aliments riches en zinc

Le zinc est un oligoélément indispensable aux cellules immunitaires. Un faible apport alimentaire en zinc provoquerait un dérèglement de la réponse immunitaire. Il a par ailleurs un très fort pouvoir antioxydant.

Météo



Mardi 7 septembre : 32°C

→ Dans la journée :

Eclaircies et passages nuageux parfois denses. Nuages et soleil 32° Ressenti 37° 50 km/h Rafales de Nord-Ouest

→ Dans la nuit :

Beau temps peu nuageux devenant variable. Belles éclaircies 22° Ressenti 25° Calme

Alger :

Lever du soleil : 06:17
Coucher du soleil : 19:20

Bouton au menton : comment m'en débarrasser ?

→ Même sans avoir de problèmes de peau particuliers, il arrive de voir apparaître de petits boutons sur notre visage et en particulier sur le menton. Comment les traiter et les éliminer durablement ? On vous dit tout.

A peine réveillée vous filez dans la salle de bain pour vous préparer. Et là... vous découvrez un bouton sur votre menton. Voilà une scène classique que nous avons toutes et tous vécue, maudissant ce bouton disgracieux qui tombe généralement au plus mauvais moment.

Acné, stress, excès de sébum : pourquoi ai-je des boutons au menton ?

Les boutons sur la zone du menton sont très fréquents et peuvent être de plusieurs types.

Dans une immense majorité des cas, il s'agit de lésions d'acné qui est, rappelons-le, une maladie inflammatoire du follicule pilo-sébacé. Les lésions, les fameux comédons ou point noirs, peuvent être de différentes sortes. Le bouton peut être rouge, blanc ou avoir l'apparence d'un renflement sous la peau, comme un microkyste. Si le bouton est purulent, on parlera de pustule, s'il est rouge, ce sera une papule. La lésion peut être douloureuse, gratter et il existe également un vrai risque d'infection.

Bouton au menton : adopter les bons gestes

Un traitement prescrit par un dermatologue ou des produits achetés en parapharmacie ne suffisent pas toujours. Si vous avez régulièrement des boutons (et pas seulement au menton !), il est important d'adopter cer-



tains gestes au quotidien pour éviter leur réapparition et entretenir la beauté de votre peau. Des conseils hygiéno-diététiques qui valent pour toutes les femmes, quel que soit leur type de peau. Éviter de toucher les boutons ou d'essayer de les percer. C'est évidemment très tentant, mais vous risquez surtout d'enkyster le bouton, d'aggraver l'acné et d'avoir des cicatrices.

Recette du jour

Brownie au chocolat

INGRÉDIENTS

- 250 g de chocolat (pâtissier de préférence)
- 150 g de sucre en poudre
- 1 sachet de sucre vanillé
- 60 g de farine
- 3 œufs
- 150 g de beurre
- 1 pincée de sel

PRÉPARATION

Faire fondre le beurre et le chocolat dans une casserole au bain-marie.



Préchauffer le four sur thermostat 6 (180°C) et beurrer le moule (de préférence rectangulaire ou carré mais un rond peut

être utilisé). Hors du feu, ajouter dans la casserole le sucre en poudre, le sucre vanillé et les œufs battus en omelette avec une pincée de sel. Après avoir bien mélangé, ajouter la farine en pluie, tout en fouettant. Verser la pâte dans le moule. Enfourner le plat et laisser cuire 15 minutes. Laisser refroidir puis mettre au moins 2 heures au réfrigérateur avant de couper.

Horaires des prières

Mardi 29 Mouharram : 7 septembre 2021	
Dhor	12h49
Asser	16h28
Maghreb	19h20
Icha	20h47
Mercredi 30 Mouharram 1443 : 8 septembre 2021	
Fedjr	04h45

numéros

santé

Samu :

021.67.16.16/67.00.88

CHU Mustapha :

021.23.55.55

CHU Ben Aknoun :

021.91.21.63

CHU Beni Messous :

021.93.11.90

CHU Baïnem :

021.81.61.13

CHU Kouba :

021.58.90.14

Ambulances :

021.60.66.66

Dépannage Gaz :

021.68.44.00

Dépannage Electricité :

021.68.55.00

Service des eaux :

021.58.32.32/58.37.37

SÉCURITÉ

Protection civile :

021.61.00.17

Sûreté de wilaya :

021.63.80.62

Gendarmerie :

021.62.11.99/62.12.99

ADRESSES UTILES

Aéroport Houari-Boumediène

021.54.15.15

Air Algérie

(Réservation)

021.28.11.12

Air France :

021.73.27.20/73.16.10

ENMTV :

021.42.33.11/12

SNTF :

021.76.83.65/73.83.67

SNTR :

021.54.60.00/54.05.04

Hôtel El-Djazaïr :

021.23.09.33/37

Hôtel El-Aurassi :

021.74.82.52

Hôtel Hilton :

021.21.96.96

Hôtel Sofitel :

021.68.52.10/17

Hôtel Sheraton :

021.37.77.77

Hôtel Mercure :

021.24.59.70/85

Le Gouvernement remet de l'ordre dans le secteur des sports

Des sanctions tombent...

→ Le cyclone risque de tout emporter. «Ce sont des décisions qui redonnent de l'espoir à notre sport d'une manière générale. Trop longtemps, ce secteur n'a pu réussir à se faire peau neuve. «Ces décisions qui tombent, franchement, nous donne espoirs».



■ L'accueil des athlètes à Alger avait été qualifié de scandaleux. (Photo : D. R.)

Un ancien athlète joint par téléphone et préférant garder l'anonymat «qualifié de scandaleux l'accueil des athlètes à Alger après leur participation aux jeux paralympiques à Tokyo (Japon). Pour lui, le qualificatif scandaleux n'est rien devant une telle situation qui n'a jamais atteint un tel degré de rejet... Je salue la réaction du Gouvernement pour ses dernières décisions». Enfin, un cadre d'une administration estime que les images des athlètes à leur arrivée à l'aéroport d'Alger justifient les décisions prises par le Gouvernement à l'encontre de quelques cadres du ministère de la Jeunesse et des Sports diffusées sur divers canaux».

Les athlètes algériens, qui avaient défendu de tout leur âme à Tokyo les couleurs du pays, ne pouvaient accepter un accueil aussi simplet qui leur a été réservé à leur arrivée à Alger, à l'aéroport International Houari-Boumediene. Un accueil amplement commenté par nos confrères de tous les médias. Dans ce cadre, et pour démolir ces idées qui ne tiennent pas compte des exigences de la modernité de l'heure en sport notamment, selon l'APS, le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane a décidé de frapper fort en mettant fin aux fonctions du secrétaire général du ministère de la Jeunesse et des Sports et du Directeur général des Sports au même ministère. Plus tard dans la journée, le MJS met «fin

aux fonctions du Directeur de la Promotion des sports en milieux d'éducation et de formation, du sport pour tous et en milieux spécialisés, ainsi qu'au directeur du Suivi des institutions, de la vie associative et de l'éthique sportive», indique le ministère dans un communiqué.

Le MJS : «Sommes-nous en 2021 ?»

«Suite à la négligence dans l'accomplissement des missions, à l'absence du sens des responsabilités et au manquement à l'obligation de l'accueil des athlètes, après leur participation aux Jeux paralympiques, et sur ordre du président de la République, le Premier ministre, ministre des Finances, a mis dimanche fin aux fonctions du Secrétaire général du ministère de la Jeunesse et des Sports et du directeur général des Sports au même ministère, avec poursuite de l'enquête afin de demander des comptes à chaque responsable impliqué dans cet incident», précise le communiqué.

Par ailleurs, et toujours dans ce même ordre d'idées, c'est le ministre de la Jeunesse et des Sports qui vient aussi de réagir à ces négligences qui viennent de secouer la planète sport, à travers ce qui a fait le tour de plusieurs rédactions nationales et internationales, en l'occurrence, l'ignorance de toutes dispositions officielles qui devaient être prises à l'accueil des athlètes paralympiques. Pour faire redorer le blason de son

ministère, Abderezak Segag, promet, dans sa conférence de presse qu'il avait animée au stade 5-Juillet ce dimanche, que d'importantes décisions seront prises prochainement. Et à ce titre, il fait part de sa déception : «Je me suis personnellement demandé si nous étions en 2021 ou avant Jésus-Christ ? Les personnes à mobilité réduite ont des exigences particulières, nous fournirons au reste des athlètes, à leur retour, des bus appropriés pour cela». «Il y a des mesures administratives qui ont été prises, et attendez-vous à ce qu'un certain nombre de responsables soient licenciés très prochainement», a-t-il ajouté.

S'agissant du coup de gueule du sélectionneur de l'équipe nationale de football, Djamel Belmadi, le ministre de la Jeunesse et des Sports a également commenté les déclarations du sélectionneur sur l'état lamentable des pelouses en Algérie, et plus précisément le stade Mustapha-Tchaker de Blida. «Djamel Belmadi a été franc dans son diagnostic sur l'état de la pelouse du stade Mustapha-Tchaker, et nous nous occuperons de cette question très prochainement... Belmadi a le droit de faire des observations, car la question est technique et il est le mieux placé pour en parler».

Suspension du président de la Fédération de handball

Des dossiers ont été ouverts et ont

donné lieu à des décisions qui illustrent la nouvelle démarche du ministre de la Jeunesse et des Sports, celle de procéder à un rééquilibrage de toutes les instances fédérales de son ministère. Laquelle institution annonce, selon l'APS, la suspension de ses fonctions à titre conservatoire, du président de la Fédération algérienne du handball, Habib Labane. Ce dernier a précisé que «la suspension à titre conservatoire» a été prise suite à des manquements dans la gestion du mandat olympique précédent, soulignant l'existence de 10 dossiers concernant des fédérations sportives au niveau de «l'instruction et de la justice».

«J'ai transmis pour instruction un dossier contenant des manquements dans la gestion au sein de la FAHB et j'ai ordonné la suspension à titre conservatoire de son président (Habib Labane), directement concerné par l'affaire», a déclaré le ministre lors d'une conférence de presse.

Pour rappel, Habib Labane a été reconduit à la tête de la FAHB pour le mandat olympique 2021-2024, lors de l'assemblée générale électorale «bis», avec un total de 50 voix contre 44 pour son rival Taher Alioui, sur un total de 97 voix exprimées.

Pour le ministre, «le renouvellement des fédérations sportives avant les JO n'empêche pas la reddition des comptes car le ministère traite avec les instances et non pas avec les personnes.»

Ainsi, a-t-il ajouté, «il a été demandé une situation de l'ensemble des instances fédérales pour le mandat olympique 2017-2020 et les rapports de l'Inspection générale abordent toutes les lacunes et infractions enregistrées».

Résumé de H. Hichem

Suite des éliminatoires Mondial-2022 L'Egypte presque foudroyé par le Gabon

→ Immense déception pour le Gabon qui passe à quelques secondes d'une victoire. Ils rentrent aux vestiaires avec un nul qui est tombé à la 90' lorsque l'entrant Egyptien Mostafa Mohamed, visiblement bien remis de son transfert avorté à Bordeaux, égalise en trompant Mfa Mezui en deux temps (1-1, 90'). Un scénario dur à avaler pour les Panthères... Les Gabonais avaient su diriger les débats durant toute la partie, ils étaient les maîtres occupant tous les compartiments jusqu'à faire oublier aux Egyptiens la direction des buts adversaires, ils étaient les auteurs d'un gros match et en tête jusqu'à la 89' minute, les Panthères ont craqué et concédé le match nul en extremis face à l'Egypte (1-1) ce dimanche à Francerville pour le compte de la 2^e journée des éliminatoires du Mondial 2022. Battus par la Libye (1-2), également dans les dernières minutes, lors de la 1^{re} journée, Pierre-Emerick Aubameyang et ses coéquipiers

laissent ainsi les Pharaons avec 3 points d'avance en tête de leur poule dont seule la première place sera qualificative pour les barrages.

Guinée-Maroc reporté

La Guinée et le Maroc n'ont pu s'affronter ce lundi à Conakry dans le cadre de la 2^e journée des éliminatoires du Mondial-2022, la situation politique et sécuritaire sur place, en Guinée en a décidé autrement. Et ce pour cause d'une tentative de coup d'Etat ce dimanche dans la capitale ces conditions, les deux équipes, reclus dans leur hôtel, n'ont pas pu effectuer l'entraînement de veille de match et la FIFA et la CAF ont logiquement acté le report de la rencontre à une date ultérieure en début de soirée. «La situation politique et sécuritaire actuelle en Guinée est très volatile et est étroitement surveillée par la FIFA et la CAF. Afin d'assurer la sécurité et la sûreté des joueurs et de protéger tous les officiels du match entre la Guinée

et le Maroc, prévu le lundi 6 septembre à Conakry, la FIFA et la CAF ont décidé de reporter ce match. Les informations concernant la reprogrammation seront communiquées ultérieurement», indique le communiqué conjoint. Comme l'expliquait le sélectionneur marocain Vahid Halilhodzic, il existerait une possibilité d'inverser le match et de l'organiser certainement mardi au Maroc. A condition que les joueurs puissent être évacués d'ici là. «Les deux premiers matchs de la 2^e journée des éliminatoires du Mondial-2022 au programme ce dimanche ont débouché sur des contre-performances du Togo et du Rwanda à domicile, qui voient déjà leur rêve de Coupe du monde fortement compromis.»

Togo - Namibie 0-1

Après sa défaite face au Sénégal (0-2), le Togo a manqué l'occasion de se relancer en s'inclinant face à la Namibie (0-1) à domicile au Stade de Kégué. Elmo Kambindu a inscrit le seul but de la partie d'un ciseau

retourné (0-1, 53'). «Avec 4 points de retard sur la Namibie et potentiellement 6 sur le Sénégal qui se déplace mardi au Congo, les Eperviers de Paulo Duarte se retrouvent déjà mal en point puisque seule la première place du groupe est qualificative pour les barrages.»

Rwanda - Kenya 1-1

La situation est à peine plus réjouissante pour le Rwanda, tenu en échec par le Kenya (1-1) à Kigali. Après leur défaite face au Mali (1-0), les Amavubi ont déchanté lorsque Michael Olunga a rapidement ouvert le score pour les Harambee Stars (0-1, 9'). Abdul Rwatubyaye a vite égalisé (1-1, 20e) mais ce point ne suffit pas à relancer les Rwandais. Il ne fait pas vraiment non plus les affaires des Kényans qui concèdent un deuxième match nul consécutif. L'Ouganda et le Mali s'affrontent lundi dans l'autre match du groupe.

Synthèse de H. Hichem

EN DEUX MOTS

LFP : Sebtag demande à la FAF d'accélérer l'organisation des élections

Le ministre de la Jeunesse et des Sports, Abderezak Sebtag a affirmé dimanche à Alger qu'il avait demandé au président de la Fédération algérienne de football «d'accélérer» la régularisation de la situation juridique de la Ligue de football professionnel et l'organisation de l'assemblée générale électorale pour l'élection du président et de son bureau fédéral, et ce conformément aux réglementations en vigueur.

«J'ai eu, jeudi dernier, des échanges avec le président de la FAF, Charaf-Eddine Amara, en marge du match Algérie-Djibouti (8-0), dans le cadre des éliminatoires de la Coupe du monde 2022, auquel j'ai demandé d'accélérer l'organisation des élections de la ligue professionnelle en vue de renouveler le bureau fédéral et d'élire son président pour le nouveau mandat olympique, ainsi que pour d'autres ligues, afin que nous puissions retourner à la légitimité», a précisé le ministre. La FAF avait chargé les présidents sortants : Abdelkrim Medouar (LFP), Ali Malek (président de la LNFA) et Youcef Benmedjber (président de la LIRF) de poursuivre la gestion de leurs ligues respectives jusqu'à la fin de la saison.



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA. Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar, Place du 1^{er}-Mai - Alger. Tél. : 021 6710.44 / 6710.46 Fax : 021 6710.75. Compte bancaire : CPA 103 400 08971.1. 114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles. Membres fondateurs : Gérant, directeur de la publication: **Abdelwahab Djakoune**. Rédacteur en chef : **Radia Zerrouki** Directeur commercial : **Ouahid Kouba**. Composition PAO **La Nouvelle République** Impression Alger : **SIMPRAL**. Tirage : 2500 exemplaires 16 - Pages Oran : **SIO**. Constantine : **SIE**. Diffusion centre : **SEDICOM**. Ouest : **SPDO**. Est : **El Khabar**. Sud : **Trag diffusion** Publicité : **La Nouvelle République**, Maison de la Presse. Tél. : 021 6710.72. Fax : 021 6710.75. E-mail : lnr98redaction@yahoo.fr / E-mail pub : lnr98publicite@yahoo.fr - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19. Conception : **Studio Baylaucq**, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40 Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

en direct

Le Gouvernement remet de l'ordre dans le secteur des sports

Des sanctions tombent...

le match à suivre

Eliminatoires Mondial-2022

L'Egypte presque foudroyé par le Gabon

football

LFP

Sebgag demande à la FAF d'accélérer l'organisation des élections

Nazim Bessol :

«La Coupe d'Afrique du Nord, une épopée extraordinaire»

→ **Un nouvel ouvrage coécrit par Ahmed Lahouari et Nazim Bessol est venu enrichir la littérature sportive nord-africaine.**

Notre confrère Nazim que l'on peut présenter comme un historien qui n'est pas à son premier coup d'essai, en parle avec toute la passion qui l'anime pour le sport et l'écriture.

La Nouvelle République : Vous venez de publier votre dernier ouvrage, «La fabuleuse histoire de la Coupe d'Afrique du Nord – Les Carnets secrets de la Mauresque -1930-1956». De quoi s'agit-il ?

Nazim Bessol : Il s'agit de la plus prestigieuse compétition inter-club du siècle dernier, du temps de la colonisation. Elle est organisée par l'Union des Ligues Nord-africaines de football (ULNAF) qui a vu le jour, sur ordre de l'Administration coloniale française. Cette dernière l'a créé pour célébrer le centenaire de sa présence en Algérie (1930) avec comme arrière-pensée politique l'unification par le sport de la Tunisie, l'Algérie et le Maroc.

Au fil du temps, cette épreuve est devenue un instrument de lutte pour la décolonisation tout aussi puissant et efficace que les armes, par les nationalistes de trois pays.

Vous faites référence à la prestigieuse équipe du FLN ?

L'équipe du FLN est née deux années après que la dernière finale de la Coupe d'Afrique du Nord soit annulée. Elle devait opposer deux clubs de Sidi Bel-Abbès, le Sporting Bel-Abbès et son armada de légionnaires à l'USMBA, club musulman qui avait dans ses rangs, le légendaire Larbi Ben Bark. Je pense que d'un point de vue historique, la rencontre en 1954 France – Sélection d'Afrique du Nord, à Paris, a contribué à la naissance de cette belle et respectable équipe du FLN. Mais, il s'agit dans cet ouvrage du parcours des clubs musulmans nord-africains et des obstacles tant administratifs que techniques que leur dressait l'administration coloniale. Il s'agit également de la rivalité qui les opposait aux clubs européens. Tout cela avec des anecdotes souvent drôles parfois tristes.

Revenant à cette fameuse Mauresque, pourquoi ce nom et que représentait-elle à l'époque ?

La Coupe était représentée par une belle Mauresque avec Seroual et Khokhal, d'où son appellation. Pour le Marocain Just



■ Un nouvel ouvrage qui vient enrichir la littérature sportive nord-africaine. (Photo > D. R.)

Fontaine, le meilleur buteur de la Coupe du monde 1958. «Ceux qui ont conquis le trophée sont entrés, dans la légende du football nord-africain.» Un trophée très convoité annuellement par les meilleures équipes de l'époque (MC Alger, US Marocaine, WA Casablanca, Espérance de Tunis, CDJ - Oran, USM. Oran, RU Alger, AS. St Eugène...) et les meilleurs joueurs d'Afrique du Nord, dont beaucoup ont renforcé les rangs de l'équipe de France (Ben Bouali - RU Alger, Just Fontaine – Mario Zatelli – US. Marocaine, Mahjoub Abderahmane (US Casablanca), Bastien – CDJ – Oran, Larbi Ben Bark – USM Bel-Abbès, Sauveur Rodriguez – USSCT Témouchent)... Des souvenirs que les acteurs eux-mêmes racontent, sur 207 pages dont la moitié sont illustrées par des photos personnelles de l'époque - avec beaucoup de nostalgie, d'émotion.

Racontez-nous ça !

J'ai pris le train en marche. J'étais encore étudiant lorsque Ahmed Bessol posait la première pierre (1998), de ce projet titanique.

Ce fut lors d'une rencontre en 1990, à Rome, avec Fernand Sastre (un Pied-noir de Kouba) alors président de la Fédération française de football. Au cours de la discussion, il apprend que c'est lui qui avait ramené, dans ses bagages, en France, le trophée en juillet 1962. Un trophée qui n'aurait jamais dû quitter le territoire puisqu'il était né en Algérie et que les deux derniers finalistes étaient de Bel-Abbès. Après plusieurs années de recherche, il a été retrouvé par Ahmed Bessol en 2000 au Centre de football de Clairefontaine en France.

Ça remonte à loin ?

Oui... (rire), ça peut paraître fou, mais il n'y pas que le livre, il y a aussi un documentaire qui doit suivre. C'est le projet



le plus compliqué et certainement le plus long, certainement celui d'une vie. Un projet qui est naturellement passé par plusieurs phases : réflexion maturation, recherches identifications des témoins, rencontres avec les acteurs dans les quatre pays (Algérie, France, Tunisie, Maroc), récolte d'archives... et à chaque rencontre, de nouvelles pistes, pratiquement une autre vérité s'imposait à nous. Il était devenu important pour nous de transmettre aux générations présentes et futures, ce pan de l'histoire de notre football.

En fait, il s'agit d'un travail d'historien
En tous les cas, plus qu'un travail de journalisme ou d'investigation. Il s'agit d'une œuvre historique majeure pour l'ensemble de la région (Afrique du nord) et... de la France.

La Mauresque ne s'est jamais racontée avec autant de précision et d'exactitude. Nous avons peut-être au début des idées toutes faites, elles ont laissé place au fur et à mesure des rencontres avec les acteurs à des réalités et des faits historiques incontestables.

Nous nous sommes éclipsés pour céder la place à la Mauresque. Une forme d'écriture assez originale.

Pourquoi la finale de la dernière édition de 1956 n'a pas eu lieu ?

La réponse est bien évidemment dans le livre, tout comme un certain nombre d'anecdotes et faits aussi tristes parfois que comiques. C'est précisément une des

questions qui est à l'origine de cette formidable aventure à travers laquelle, j'ai personnellement rencontré une trentaine d'acteurs qui ont marqué cette épreuve des trois pays (Les Marocains : Just Fontaine, Zatelli, Benchekekroun, Mahjoub, Si Mohamed... Les Algériens : Ben Bouali, Guella, Daouadji, Nehari, Sebkaoui, Khabatou, Hasni, Baghli, Sabi, Kader Firoud, Aber, Gros, Calatayud, Ammar, Boudjelal dit Tchingo, Si Kouider Bendjahene, les Pieds Noirs, Marcel Salva, Ruiz, De Ville-neuve, Poizat, les frères Couard... Les Tunisiens : Benacef, Di Martino, le buteur de la finale de 1936 avec Italia Tunis). Tous, des stars qui ont fait rêver plusieurs générations.

C'est un secret, cette finale qui n'a pas eu lieu ?

Ce que je peux vous dire, c'est que contrairement à ce qui a été raconté, ici et là, vous serez surpris en lisant le livre, de connaître les vraies raisons de cette finale non-jouée et les conséquences qu'elle a engendrées. Alors bonne lecture !
Entretien réalisé par Larbi Balta

«La fabuleuse histoire de la Coupe d'Afrique du Nord – Les Carnets secrets de la Mauresque -1930-1956».

A voir

- EPTV : Burkina Faso - Algérie à 20h
- TFI : France - Finlande à 19h45